



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

RAPPORT DU CONTRAT D'ANIMATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DU BASSIN MEDIAN DE L'ORNE

ANIMATION 2021



Le ruisseau de la Vallée à Hamars – LE HOM (avril 2021)

PARTENAIRES



SOMMAIRE

TABLE DES FIGURES	3
TABLE DES TABLEAUX	3
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	4
1.1. La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et ses bassins versants	4
1.2. Contexte réglementaire.....	6
1.2.1. Les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau	6
1.2.2. Les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	7
1.2.3. La compétence GEMAPI	7
1.3. Objectifs de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande	7
1.3.1. Programme de Restauration de la Continuité Ecologique	7
1.3.2. Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des affluents de l'Orne	8
1.3.1. Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Laize et ses affluents.....	10
1.4. Le contrat d'animation 2021	10
1.4.1. Missions prioritaires	11
1.4.2. Missions spécifiques	11
1.4.3. Missions générales	11
2. MISSIONS PRIORITAIRES.....	11
2.1. Contrat de Territoire Eau et Climat	11
2.2. Programme de restauration de la continuité écologique de l'Orne	12
2.2.1. PRCE Orne : Bilan 2021.....	12
2.2.2. PRCE Orne : Perspectives 2022.....	14
2.3. Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des affluents de l'Orne (HR306).....	15
2.3.1. PPRE Orne : Bilan 2021	15
2.3.2. PPRE Orne : Perspectives 2022.....	18
2.4. Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Laize et ses affluents	20
2.4.1. PPRE Laize : Bilan 2021	20
2.4.2. PPRE Laize : Perspectives 2022.....	20
2.5. Programme de restauration de la continuité écologique de la Laize.....	20
2.5.1. PRCE Laize : Bilan 2021	20
2.5.2. PRCE Laize : Perspectives 2022.....	21
3. MISSIONS SPECIFIQUES	21
3.1. Suivi d'indicateurs de la qualité de l'hydrosystème	21
3.1.1. Poursuite du programme de suivi : Méthode de Diagnostic Hydrobiologique Rapide	21
3.1.2. Participation à la lutte contre les espèces exotiques et envahissantes	21
3.2. Veille à la bonne gestion des passes à poissons.....	22
3.3. Réseau d'alerte pour la lutte contre les pollutions accidentelles ou diffuses.....	23
3.4. Collaboration à la préservation du maillage bocager.....	23

3.4.1.	Lutte contre l'érosion et ruissellement	24
3.5.	Accompagnement des acteurs locaux dans leurs projets	24
4.	MISSIONS GENERALES	25
4.1.	Actions de sensibilisation / communication.....	25
4.1.1.	Animations.....	25
4.1.2.	Reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »	25
5.	ASPECT FINANCIER	26
5.1.	Bilan des versements des subventions pour l'animation 2021.....	26
5.2.	Budget et plan de financement prévisionnel pour la période 2022-2024	26
6.	TABLEAUX DE BORD	28
6.1.	Ventilation du temps	28
6.2.	Indicateurs de résultats	29
ANNEXES.....		30
Annexe 1 :	Programmation prévisionnelle des actions 2021	30
Annexe 2 :	Etat d'avancement du programme RCE fin 2021	31
Annexe 3 :	Programmation prévisionnelle des actions RCE inscrites dans le CTEC	32
Annexe 4 :	Trame du courrier adressé aux propriétaires riverains concernés par le PPRE Orne	33
Annexe 5 :	Exemple de fiche adressée aux propriétaires dans le cadre du PPRE Orne	34
Annexe 6 :	Carte des obstacles prioritaires du Plan de Gestion Anguille sur la Laize	36
Annexe 7 :	Exemple de fiche descriptive d'un ouvrage de la Laize	37
Annexe 8 :	DREAL : refus d'établir un nouveau partenariat « MDHR »	38
Annexe 9 :	Article paru dans le bulletin annuel 2021 de la CCCSN	39
Annexe 10 :	Offre d'emploi (Poste TR 0,5 ETP)	40

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Emprise de la CCCSN sur les bassins versants de l'Orne et de la Dives	4
Figure 2 : Bassins versants occupés par la CCCSN	5
Figure 3 : Etat des masses d'eau sur le territoire de la CCCSN rapporté en 2019 par l'AESN	6
Figure 4 : Diagnostic des affluents de l'Orne (FDCPPMA, 2011)	9
Figure 5 : Etat d'avancement du diagnostic des cours d'eau du bassin versant de la Laize	10
Figure 6 : Valeurs des débits de l'Orne observées à la station de Grimbosq fin septembre/début octobre..	13
Figure 7 : Etat d'avancement de la tranche 1 au 31/12/2021	15
Figure 8 : Carte de l'état d'avancement de la tranche 1 du PPRE	16
Figure 9 : Localisation des travaux prévisionnels sur le ruisseau du Traspy (Tranche 2)	19
Figure 10 : Participation du Conseil Communal Jeune au chantier d'arrachage participatif	22
Figure 11 : Journée de rencontre du réseau « Biodiversité et territoire » (Mondeville, le 17/12/2021)	25

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales interventions du technicien rivière dans l'élaboration du CTEC	12
Tableau 2 : Durée et phasage prévisionnel de l'étude RCE sur les ouvrages ruinés de l'Orne	13
Tableau 3 : Liste des ouvrages inscrits dans le CTEC pour la masse d'eau HR306	14
Tableau 4 : Bilan des travaux réalisés et des dépenses associées (Tranche 1 PPRE Orne)	17
Tableau 5 : Montant des travaux prévisionnels sur le ruisseau du Traspy (Tranche 2)	18
Tableau 6 : Liste des obstacles prioritaires PGA présents sur la CCCSN	20
Tableau 7 : Participation aux instances de pilotage du réseau LIFE ARTISAN	23
Tableau 8 : Participation du technicien rivière à l'accompagnement des acteurs locaux	25
Tableau 9 : Plan de financement de l'animation 2021	26
Tableau 10 : Plan de financement pour l'animation 2022 - 2024	27
Tableau 11 : Ventilation du temps passé sur l'animation 2021	28
Tableau 12 : Indicateurs de résultats pour l'animation 2021	29

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande et ses bassins versants

Avec une superficie de 388 km², Le territoire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande (CCCSN) regroupe 42 communes et s'étend sur **deux grands bassins versants**, celui de l'Orne et de la Dives (Figure 1).

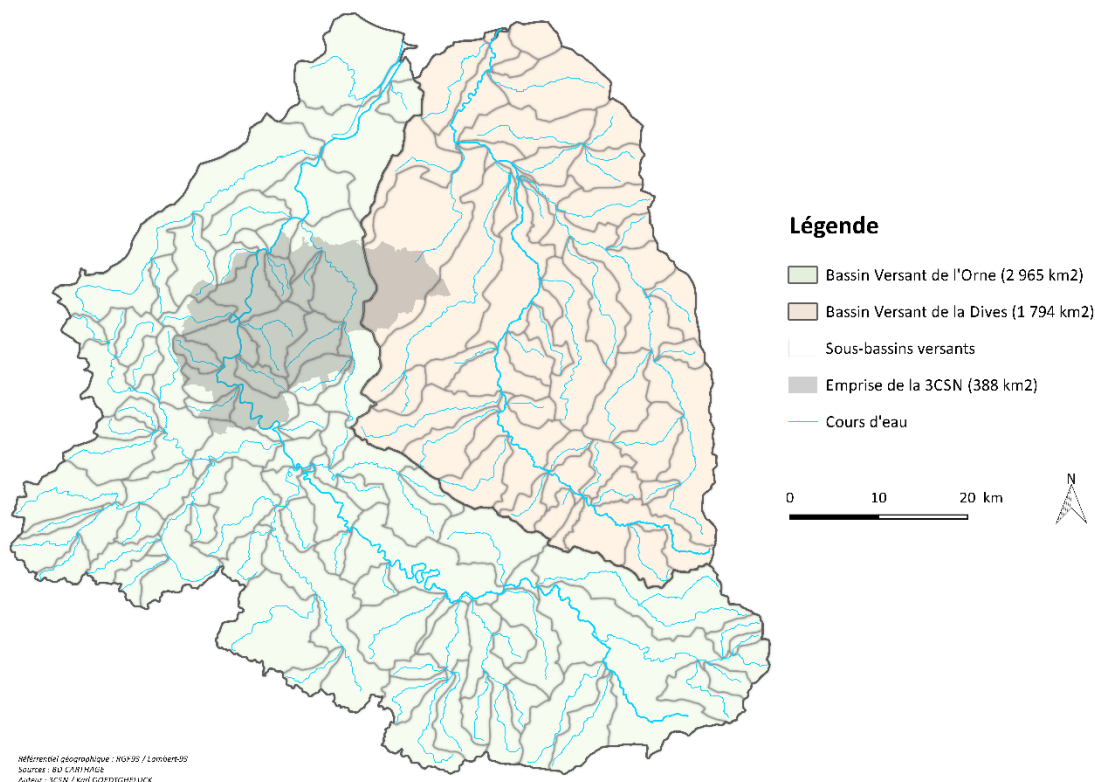


Figure 1 : Emprise de la CCCSN sur les bassins versants de l'Orne et de la Dives

Doté d'un réseau hydrographique dense, ce sont **plus de 300 km de cours d'eau** qui sillonnent le territoire de la collectivité. Ce linéaire s'écoule sur presque exclusivement le bassin de l'Orne. Les deux masses d'eau principales sont l'Orne (**ME HR306**) et son affluent la Laize (**ME HR308**). Le territoire de la CCCSN recouvre à elle seule un peu plus de 60 % du bassin versant de la Laize et près de 80 % du bassin versant de la masse d'eau HR306, tronçon médian de l'Orne (Figure 2).

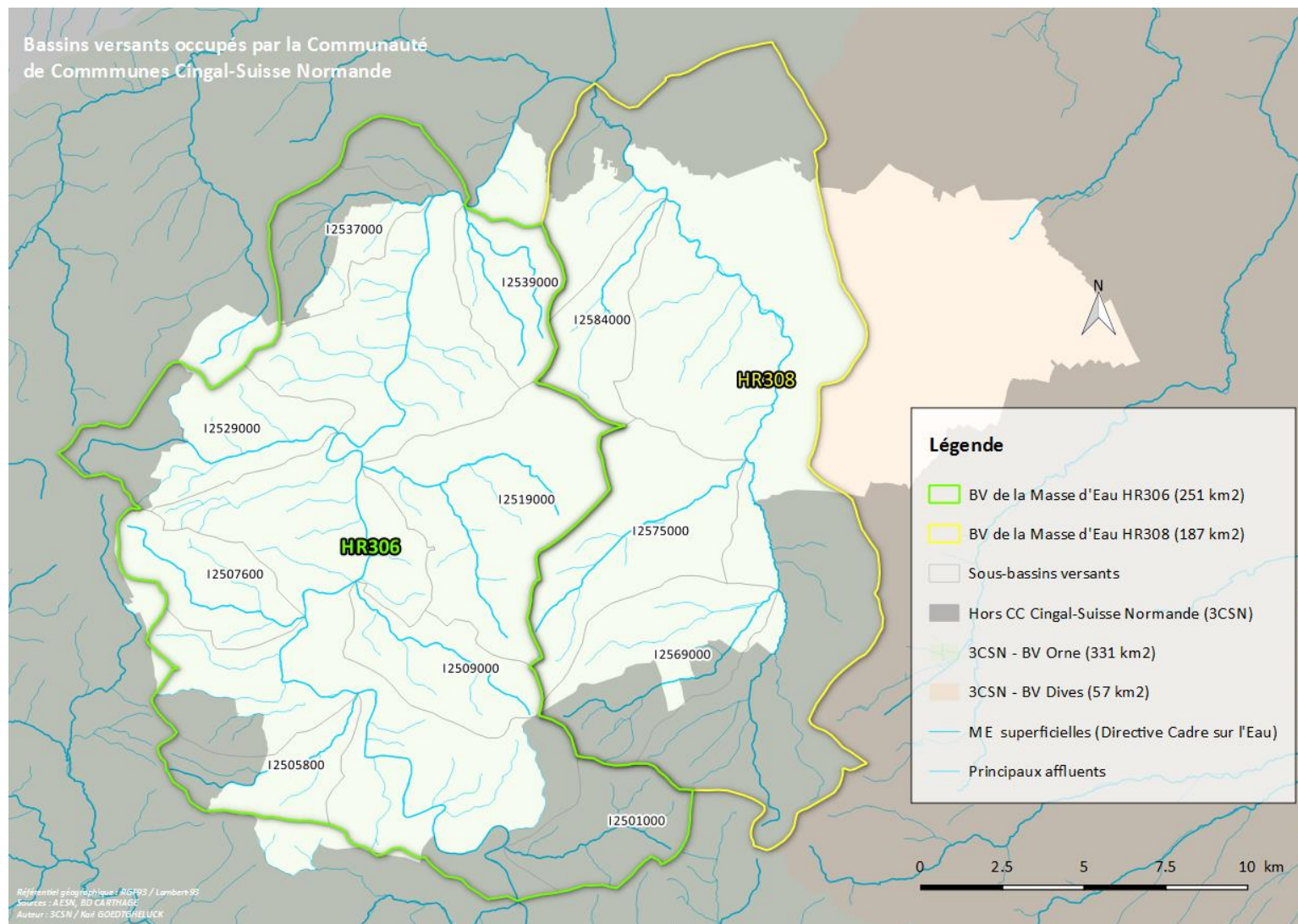


Figure 2 : Bassins versants occupés par la CCCSN

1.2. Contexte réglementaire

1.2.1. Les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau

Soucieuse des enjeux liés à la qualité de l'eau, l'Union Européenne adopte le 23 octobre 2000 la Directive Cadre sur l'Eau (**DCE**). La DCE donne la priorité à la protection de l'environnement et à une utilisation durable de l'eau en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux. Elle fixe ainsi l'objectif d'atteindre un **bon état global des masses d'eau** superficielles et souterraines.

Aujourd'hui, cinq cours d'eau présents sur le territoire de la CCCSN ne présentent pas un bon état écologique et ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés par la DCE. L'échéance pour atteindre le bon état écologique a été reporté à l'horizon 2027 pour la Muance et à l'horizon 2021 pour les quatre autres masses d'eau : l'Orne, le Traspy, le Tourtous et le Bactot (Figure 3).

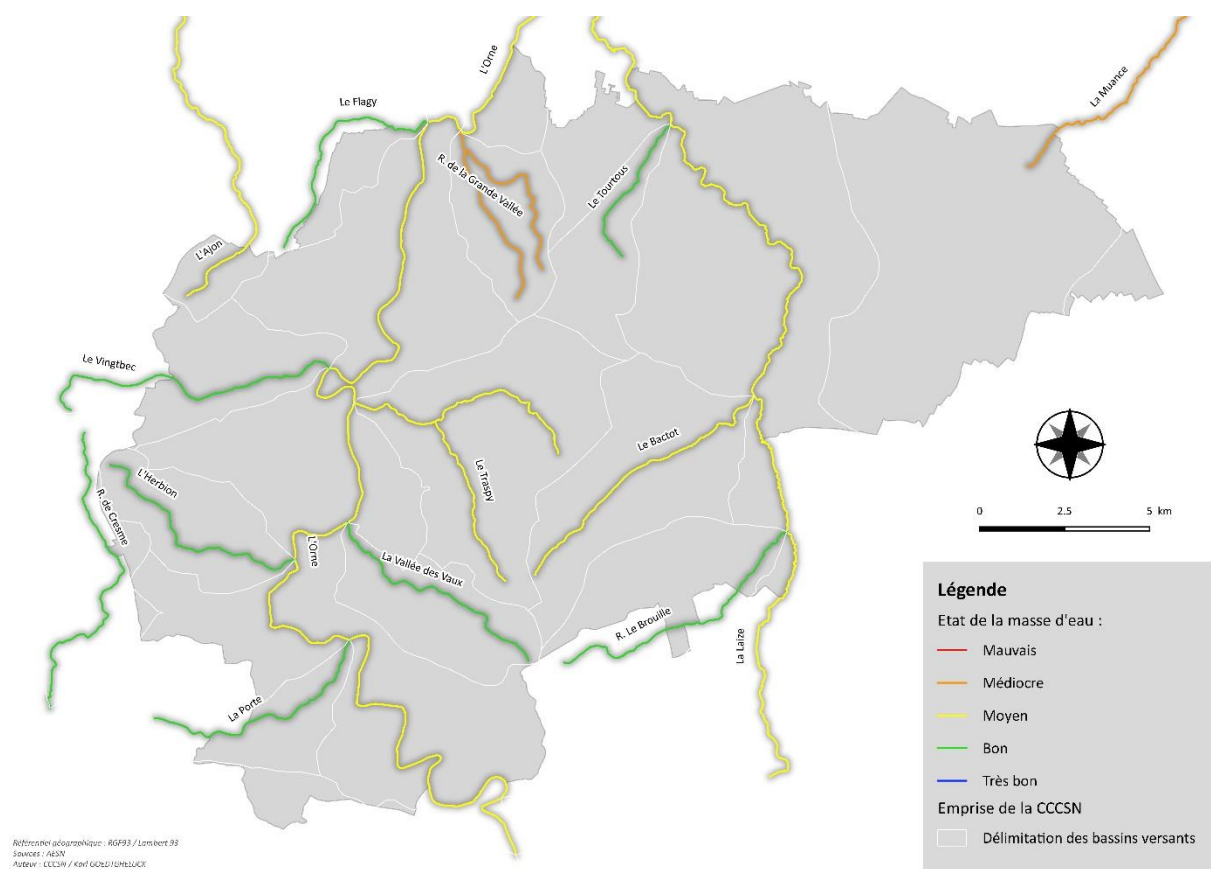


Figure 3 : Etat des masses d'eau sur le territoire de la CCCSN rapporté en 2019 par l'AESN

1.2.2. Les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Pour atteindre les objectifs de la DCE, des « plans de gestion » des eaux ont été mis en place à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents. Ce sont les Schéma Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) à l'échelle des grands bassins et les Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux (**SAGE**), qui correspondent à leur déclinaison plus locale et prennent ainsi mieux en compte les spécificités d'un territoire. Pour atteindre les objectifs de la DCE, le Programme d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) établi par le SAGE Orne Moyenne recommande « *d'établir et mettre en œuvre un programme de gestion/restauration des cours d'eau* » (**Disposition C1.3 du PAGD**).

De même, pour atteindre l'objectif d'un **taux d'étagement inférieur à 30 %**, le PAGD du SAGE Orne-Moyenne recommande de « *mettre en œuvre un programme de restauration de la continuité écologique et des écoulements* » (**Action C3.1 du PAGD**). Aujourd'hui, le taux d'étagement de l'Orne s'élève à **55,2 %**.

1.2.3. La compétence GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes Cingal Suisse Normande s'est vue attribuer une nouvelle compétence **obligatoire** : la **G**Estion des **M**ilieus **A**quatiques et la **P**révention des Inondations, dite **GEMAPI**.

Cette nouvelle compétence se décline en **4 missions** principales décrites aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article I du L.211-7 du Code de l'Environnement :

- 1° L'aménagement à l'échelle de bassins hydrographiques
- 2° L'entretien des cours d'eau, canaux, plans d'eau dans le cadre de l'intérêt général
- 5° La prévention contre les inondations
- 8° La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Cette nouvelle compétence doit permettre une **gestion intégrée** par bassin qui garantisse la **qualité de l'environnement** et la **sécurité des biens et des personnes**.

1.3. Objectifs de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

1.3.1. Programme de Restauration de la Continuité Ecologique

Depuis de nombreuses années, les écoulements de l'Orne sont modifiés par l'accumulation d'ouvrages hydrauliques. En 2012, le **taux d'étagement** de la masse d'eau HR306 s'élevait ainsi à **plus de 70 %** pour un nombre de 29 ouvrages hydrauliques recensés. Outre l'impact sur la circulation des poissons migrateurs, ces ouvrages impactent directement la morphologie du cours de l'Orne : ennoiment des habitats, disparition de la diversité des faciès et donc des habitats, blocage du transit sédimentaire, perturbations de l'équilibre entre phénomène d'érosion et de dépôt.

Face à ce constat, et conformément à la disposition C3.1 du SAGE Orne Moyenne, l'ex-Communauté de Communes Suisse Normande (CCSN) lance en 2013 **une étude globale** sur les ouvrages hydrauliques de l'Orne (ME HR306).

Parmi les 29 ouvrages étudiés, 13 d'entre eux concernent des ouvrages en ruine. Les projets retenus pour ces ouvrages consistent en l'arasement total de l'ancien seuil et à la remobilisation des matériaux dans le cours d'eau afin de **restaurer un radier**. Plusieurs des projets définis par cette étude ont été conduits par la Fédération Départementale du Calvados pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDCPPMA).

L'embauche du technicien de rivière en décembre 2016 a permis d'engager **un programme de restauration de la continuité écologique** sur les 8 ouvrages ruinés restants (Annexe 2). Parmi les **8 projets**, 3 ont pu être conduits à leur terme et 2 ont pu débuter au cours de l'année 2019 mais ont été interrompus en raison d'un changement brutal des conditions hydrologiques.

La reprise de ces chantiers est aujourd'hui conditionnée à la réalisation d'une **étude hydraulique** visant à redéfinir la conception des veines nautiques prévues sur chacun de ces sites. En effet, les aménagements prévus initialement ne permettent plus de répondre aux enjeux nautiques et écologiques au regard du changement climatique qui se traduit par des étiages estivaux de plus en plus sévères.

Un marché public lancé au cours de l'année 2021 a permis de retenir un bureau d'études qui procédera à des relevés topographiques courant 2022.

1.3.2. Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des affluents de l'Orne

Le réseau hydrographique dense qui caractérise le territoire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande (CCCSN) lui confère un potentiel écologique rare. Plusieurs **espèces emblématiques** des cours d'eau bas-normands ont ainsi été référencés sur le territoire. Parmi celles-ci figure notamment la Truite de Mer (*Salmo trutta*). Si cette dernière passe principalement sa vie en mer, elle se reproduit dans des zones graveleuses à courant vifs caractéristiques des ruisseaux qui sillonnent le territoire de la collectivité.

Le **Vingtbec**, un affluent de l'Orne, est connu depuis longtemps comme l'un de ces ruisseaux pépinières à très fort potentiel pour la Truite de mer (SALAVILLE, 2010). Dans un souci de préservation, la Fédération Départementale du Calvados pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDCPPMA) et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados (DDTM 14) élaborent en 2011 un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotop**e (APPB). Pris le 26 octobre 2011, cet arrêté prévoit uniquement des mesures d'interdiction et d'autorisation. La mise en œuvre d'un **programme de restauration** sur ce cours d'eau apparaît alors comme l'outil complémentaire adaptée pour améliorer la fonctionnalité des cours d'eau.

A l'instar du Vingtbec, d'autres affluents de l'Orne constituent des milieux privilégiés pour la faune aquatique. C'est pourquoi, la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (**CATER**) de Basse-Normandie propose la mise en œuvre d'un tel programme sur les autres affluents de l'Orne présents sur le territoire de la collectivité.

L'idée est adoptée par l'ex-Communauté de Communes Suisse Normande. Disposant dans ses effectifs d'un technicien de rivière agissant sur le bassin de l'Orne, la **FDCPPMA** se propose d'effectuer au préalable le **diagnostic exhaustif** des compartiments du lit et des berges ainsi que des ouvrages ayant conduits à des modifications hydromorphologiques des cours d'eau.

Ce sont au total près de **110 km de ruisseaux** qui ont été diagnostiqués en 2012 sur le territoire de la collectivité. L'analyse des résultats met en évidence des perturbations sur plus de la moitié du linéaire diagnostiqué (Figure 4). Celles-ci sont diverses : érosion des berges, colmatage sédimentaire, colmatage organique, embâcles, végétation malade ou vieillissante, obstacles à la continuité écologique, polluants, etc.

L'embauche du technicien de rivière fin 2016 a permis de réactualiser le diagnostic réalisé en 2011 et d'élaborer un **programme de restauration et d'entretien** sur 5 ans à minima. Les travaux prévus couvriront à la fois la **restauration classique** (gestion de la végétation, piétinement des berges par le bétail) et à la fois la **restauration de la petite continuité écologique**.

La mise en œuvre de ce programme permettra aux cours d'eau de retrouver leur fonctionnalité écologique et contribuera à l'atteinte des objectifs suivants :

- Préserver la diversité de la faune et de la flore ;
- Restaurer la qualité de l'eau ;
- Limiter les risques d'inondation ;
- Limiter les phénomènes d'érosion ;
- Minimiser les dangers sanitaires pour le bétail et pour l'homme ;
- Garantir durablement tous les usages des cours d'eau ;
- Mettre en valeur les paysages de la Suisse Normande.

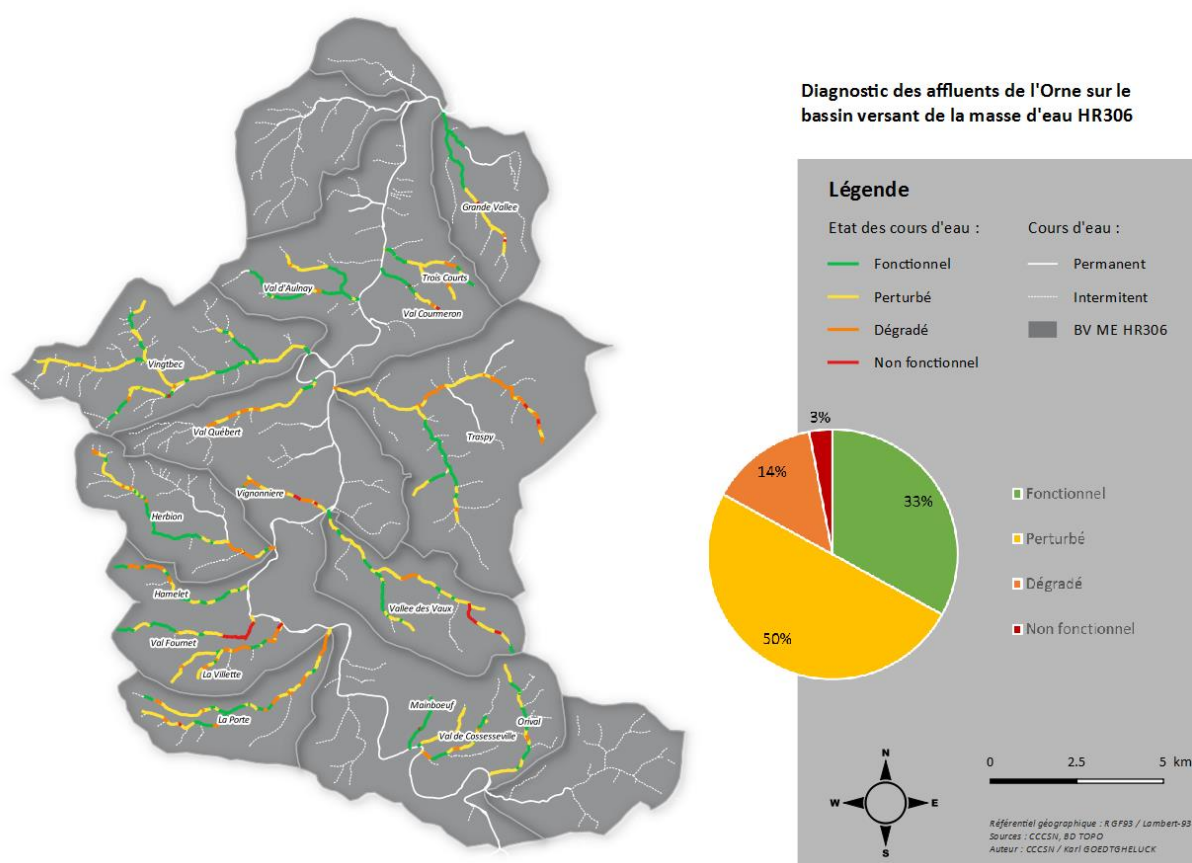


Figure 4 : Diagnostic des affluents de l'Orne (FDCPPMA, 2011)

1.3.1. Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Laize et ses affluents

Encouragée par la dynamique lancée sur le bassin versant de l'Orne (ME HR306), la CCCSN a souhaité engager une **démarche similaire sur le bassin versant de la Laize (ME HR308)**.

Le diagnostic des cours d'eau du bassin versant de la Laize a ainsi pu être initié en 2019 dans le cadre d'un stage porté par la CCCSN. La durée limitée de celui-ci (4 mois) n'a pas permis de diagnostiquer l'ensemble des ruisseaux, en particulier ceux situés en tête de bassin sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Falaise (Figure 5).

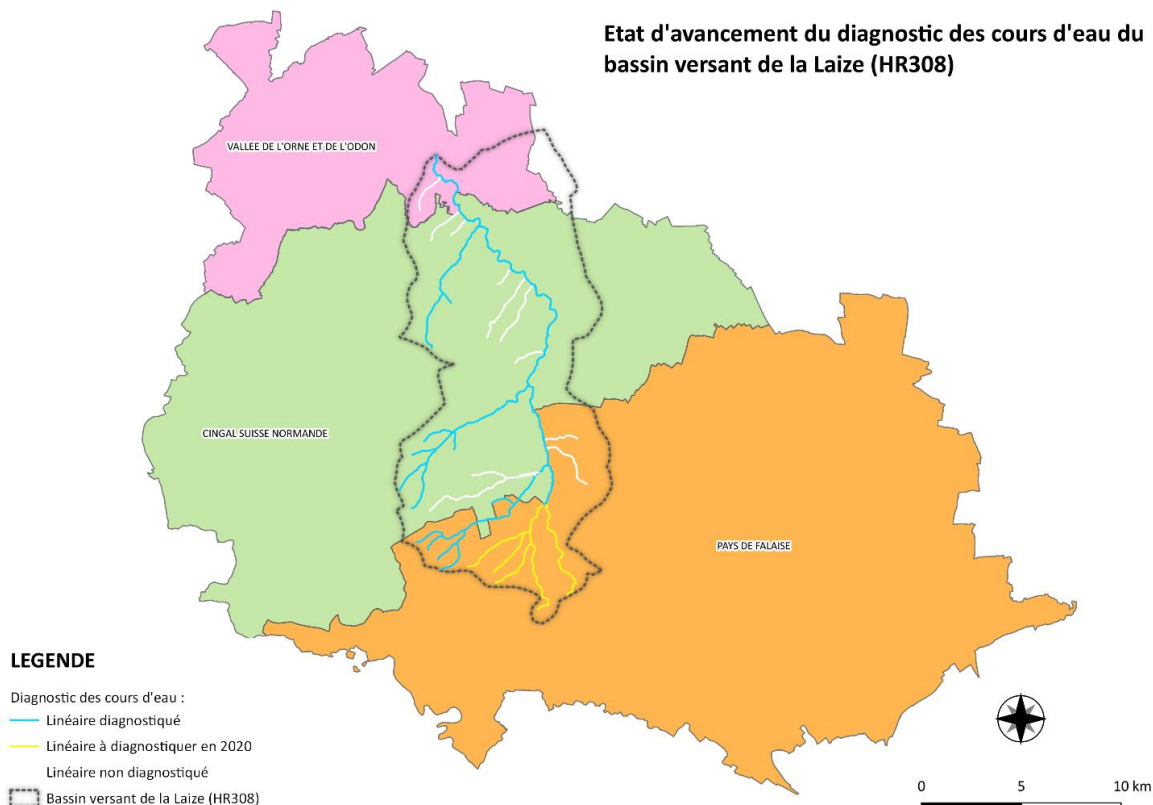


Figure 5 : Etat d'avancement du diagnostic des cours d'eau du bassin versant de la Laize

Les moyens humains limités de la CCCSN n'ont pas permis d'achever ce diagnostic en 2021. L'embauche d'un technicien de rivières à temps partiel (0,5 ETP) à la fin de l'année devra permettre de faire aboutir cette mission au cours de l'année 2022.

1.4. Le contrat d'animation 2021

Les missions du technicien de rivière ont été définies lors de l'établissement de la convention d'aide annuelle de 2021 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et se déclinent en trois catégories : missions prioritaires, missions spécifiques, missions générales.

Les objectifs fixés pour l'année 2021 sont présentés en annexe 1.

1.4.1. Missions prioritaires

Les missions prioritaires définies dans le cadre du contrat d'animation 2021 concerne l'élaboration et/ou la mise en œuvre de trois programmes d'actions distincts :

- Le Programme de Restauration de la Continuité Ecologique de la masse d'eau HR306 (PRCE Orne)
- Le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des affluents de l'Orne sur le bassin versant HR306 (PPRE Orne)
- Le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Laize et ses affluents (PPRE Laize) *

*Les missions associées au PPRE Laize ont été planifiées dans le cadre d'un stage de 6 mois encadré par le technicien rivières.

1.4.2. Missions spécifiques

Les missions spécifiques définies dans le cadre du contrat d'animation 2021 sont les suivantes :

- Collaboration à la préservation du maillage bocager
- Collaboration à la préservation des zones humides
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Contrôle des passes à poissons
- Suivi des indicateurs de la qualité de l'hydrosystème

1.4.3. Missions générales

Les missions générales définies dans le cadre du contrat d'animation 2021 sont les suivantes :

- Actions de formation/sensibilisation à l'environnement et aux enjeux eau/biodiversité/climat
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil
- Formations

2. MISSIONS PRIORITAIRES

2.1. Contrat de Territoire Eau et Climat

L'année 2021 a été rythmé par l'élaboration d'un Contrat de Territoire Eau et Climat (**CTEC**) avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Ce contrat prend la forme d'un outil de programmation pluriannuel engageant le plus grand nombre d'acteurs du territoire et visant l'atteinte du bon état des cours d'eau.

Un diagnostic préalable du territoire de la CCCSN réalisé par l'AESN a permis d'identifier les quatre principaux enjeux suivants :

- **Enjeu 1** : Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie
- **Enjeu 2** : Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau (assainissement)
- **Enjeu 3** : Restaurer la continuité écologique
- **Enjeu 4** : Protéger et optimiser la ressource en eau potable

Le technicien rivière a été sollicité afin de participer à l'élaboration de programmes d'actions visant à répondre aux enjeux 1 et 3.

Le tableau ci-dessous présente les principales interventions de ce dernier dans l'élaboration du CTEC qui fût approuvé et signé le 08/12/2021.

Tableau 1 : Principales interventions du technicien rivière dans l'élaboration du CTEC

Date	Objet de l'intervention	Participation TR
25/02/2021	Réunion avec l' AESN : Présentation du projet de CTEC	✓
11/03/2021	Commission ADT : Présentation des agents du pôle ADT et des projets portés	✓
19/03/2021	Réunion de travail avec les maîtres d'ouvrages concernés par le CTEC	✓
15/04/2021	Groupe de travail « Eau » : CTEC - Présentation du diagnostic de l'AESN	✓
12/05/2021	Réunion avec l' AESN : CTEC - Restitution des premières réflexions	✓
18/05/2021	Réunion avec la CDC VOO sur un projet d'embauche mutuelle d'un TR	✓
20/05/2021	Conférence des Maires : Présentation du projet de CTEC	-
25/05/2021	Groupe de travail « Eau » : Réflexion sur les enjeux 1 et 3 du CTEC	✓
17/06/2021	Commission ADT : CTEC - Présentation d'un programme d'actions prévisionnel	-
27/09/2021	Commission ADT : CTEC - Validation du programme d'actions	-

2.2. Programme de restauration de la continuité écologique de l'Orne

2.2.1. PRCE Orne : Bilan 2021

- **PRCE Orne : ouvrages ruinés**

Consultation pour le lancement d'une étude

Suite à la réunion du COPIL du 06 juillet 2020, il a été décidé de suspendre les chantiers engagés le temps de réaliser une étude pour **redimensionner les veines nautiques à réaliser**. Celles-ci devront ainsi répondre aux enjeux nautiques et écologiques en période d'extrêmes basses eaux.

Ce nouveau projet entraînant une dépense non prévue initialement, une validation politique s'est révélée nécessaire. Celle-ci n'a pu être prise qu'au printemps 2021, le temps que la nouvelle équipe d'élus s'approprie le dossier et que l'enveloppe budgétaire présentée soit retenue lors du débat d'orientation budgétaire.

L'accord politique obtenue, une consultation a pu être lancée début juillet. Celle-ci fixait une date prévisionnelle de démarrage au 13 septembre 2021 et prévoyait un délai global de réalisation de 5 mois décomposé de la manière suivante (Tableau 2).

Tableau 2 : Durée et phasage prévisionnel de l'étude RCE sur les ouvrages ruinés de l'Orne

ETAPE	Durée maximale	DETAILS
Réunion de lancement de l'étude	½ journée	Réunion COPIL n°1 : Présentation de la méthodologie de travail envisagée pour la phase 1 et du calendrier de réalisation
Phase 1 – Diagnostic et études d'esquisses	2,5 mois	Réalisation des études de faisabilité et des études d'esquisses pour chaque ouvrage
Réunion de validation des scenarii	½ journée	Réunion COPIL n°2 : Présentation des différents scenarii étudiés pour chaque ouvrage sur la base des études de faisabilité et des études d'esquisses. Pour chaque ouvrage, validation d'un scenario par le COPIL.
Phase 2 – Etude d'avant-projets	1,5 mois	Réalisation des études d'avant-projet définitif pour chaque ouvrage
Réunion de présentation des solutions techniques détaillées pour chaque ouvrage	½ journée	Réunion COPIL n°3 : Pour chaque ouvrage, présentation de la solution technique détaillée.
Procédures administratives	1 mois	Elaboration du dossier réglementaire ; Réunion avec la DDTM

Attribution du marché au bureau d'études ICEO

Trois candidatures ont été adressées par les candidats suivants : ARTELIA, CE3E, et ICEO. L'analyse des offres a conduit la commission consultative réunie le 20/08/2021 à attribuer le marché au bureau d'études **ICEO**.

Les conditions météorologiques favorables rencontrées au cours du mois de septembre devait permettre à ICEO de réaliser les levés topographiques durant la première semaine d'octobre. Malheureusement, des pluies intenses survenues quelques jours avant la date d'intervention ont entraîné une élévation importante des débits rendant les mesures impossibles (Figure 6).

Grimbosq (Orne) - Débits - 22/10/2021 09:52



Figure 6 : Valeurs des débits de l'Orne observées à la station de Grimbosq fin septembre/début octobre

Il a été convenu que la CCCSN et ICEO assurent conjointement une veille des débits de l'Orne. ICEO s'est engagé à faire tout son possible pour adapter son plan de charge et assurer la réalisation des relevés dès lors qu'une fenêtre de bas débits ($Q < 5 \text{ m}^3/\text{s}$) se présenterait.

La tenue du premier COPIL le 10 novembre a permis au bureau d'étude de se présenter à l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet. Celui-ci a invité ces derniers à partager l'ensemble des données utiles à la réalisation de l'étude.

Une prise de contact entre le bureau d'étude et la centrale hydroélectrique de St Philbert-sur-Orne a permis d'aboutir à la signature d'une convention d'information entre les deux acteurs. La centrale hydroélectrique comme ICEO se sont engagés chacun à communiquer leurs interventions sur le cours d'eau dans la zone d'étude.

- **PRCE Orne : ouvrages CTEC**

La restauration de la continuité écologique de l'Orne fait partie des enjeux prioritaires identifiés dans le Contrat de Territoire Eau et Climat. 7 ouvrages ont été inventoriés dont 5 figurants sur la liste des ouvrages prioritaires établie par les services de la DDTM.

Tableau 3 : Liste des ouvrages inscrits dans le CTEC pour la masse d'eau HR306

CODE ROE	OUVRAGE	LISTE PRIORITAIRE DDTM
41988	Barrage de Brieux	✓
42016	L'Emaillerie	✓
11378	Pont de la Mousse	✓
11372	Caumont-sur-Orne	-
28108	Le Vey	-
42040	Le Moulin à Papier	✓
42045	Barrage de la Courbe	✓

Les réflexions engagées avec le Groupe de Travail Eau et le Commission Aménagement du Territoire ont permis d'aboutir à une planification prévisionnelle des dépenses pour les actions RCE à venir. Cette programmation prévisionnelle est présentée en Annexe 3.

2.2.2. PRCE Orne : Perspectives 2022

- **PRCE Orne : Ouvrages ruinés**

L'année 2022 sera consacrée au suivi de l'étude hydraulique engagée au cours de l'année 2021.

Les conditions de réalisation de l'étude coïncidant avec les périodes d'interventions des travaux, il est à craindre que les chantiers ne puissent reprendre au cours de l'année 2022. Néanmoins, tout sera mis en œuvre pour que les chantiers reprennent le plus rapidement possible.

Les chantiers prioritaires seront les suivants :

- **Le Bô** - ROE27427 (chantier interrompu)
- **Le Boudinier** - ROE28122 (chantier interrompu)
- **Le Bas Bô** – ROE27427 (reprise du chantier)

- **PRCE Orne : Ouvrages CTEC**

Le programme prévisionnel établi par la Commission Aménagement du Territoire (Annexe 3) prévoit le lancement d'une étude sur l'ouvrage du Vey (ROE 28108) au cours de l'année 2023. Le lancement de cette étude ne pourra se faire sans un travail de sensibilisation et de concertation préalable auprès des propriétaires de l'ouvrage mais aussi de l'ensemble des acteurs concernés (kayakistes, pêcheurs, communes, riverains, etc.). L'année 2022 visera donc à réaliser ce travail d'animation.

2.3. Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des affluents de l'Orne (HR306)

2.3.1. PPRE Orne : Bilan 2021

L'année 2021 a permis de lancer la première tranche du programme. Celle-ci concerne la restauration du ruisseau du Vingtbec et de son affluent principal le ruisseau de la Vallée.

Pour rappel, les travaux programmés ont été répartis en deux lots confiés à deux prestataires différents. Le lot 1 « *Traitement sélectif de la végétation des berges, gestion des encombres et confortement des berges par techniques de génie végétal* » a été confié à l'association d'insertion Rivières et Bocages. Le lot 2 « *Fourniture et mise en place d'abreuvoirs, de dispositifs de franchissement, de clôtures, et restauration de la continuité écologique* » a été confié à l'entreprise ESPACE Basse Normandie.

22 propriétaires sont concernés par cette première tranche. Un courrier d'information accompagné d'une fiche descriptive des parcelles à compléter a été adressé à chacun d'entre eux (cf. Annexes 4 et 5). Seulement 5 propriétaires n'ont pu être contactés à ce jour ce qui justifie en partie la non réalisation de certains travaux.

Le travail d'animation réalisé auprès des propriétaires et des exploitants a permis d'aboutir à la signature de 12 conventions et donc à la définition de 12 projets de restauration. 11 de ces projets ont pu être engagés avant la fin de l'année 2021. Pour ces projets, seuls les travaux de végétation ont pu être réalisés intégralement. La plupart de ces travaux ayant été conduits au début de l'hiver 2021, les travaux d'aménagement ont dû être reporté au printemps 2022.

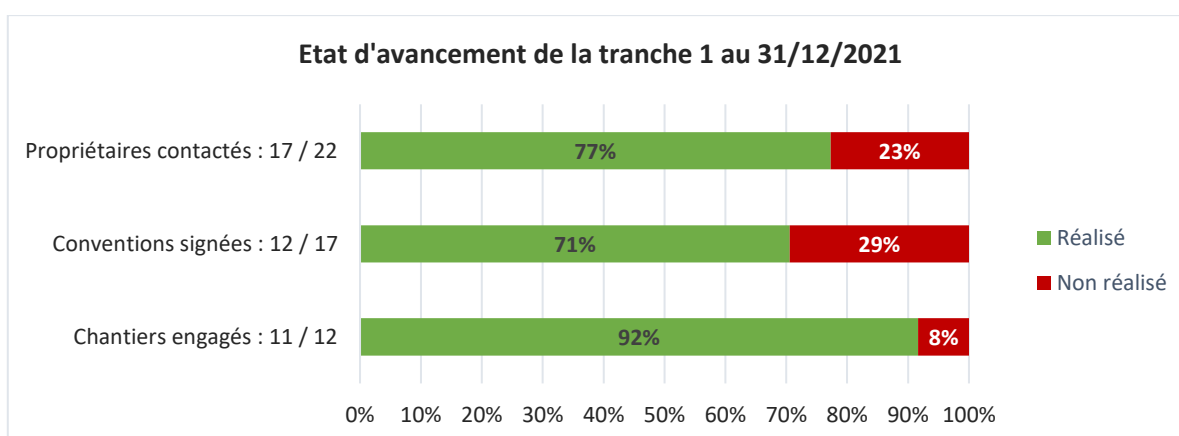


Figure 7 : Etat d'avancement de la tranche 1 au 31/12/2021

La carte présentée à la page suivante situe les parcelles faisant l'objet de conventions et de travaux.

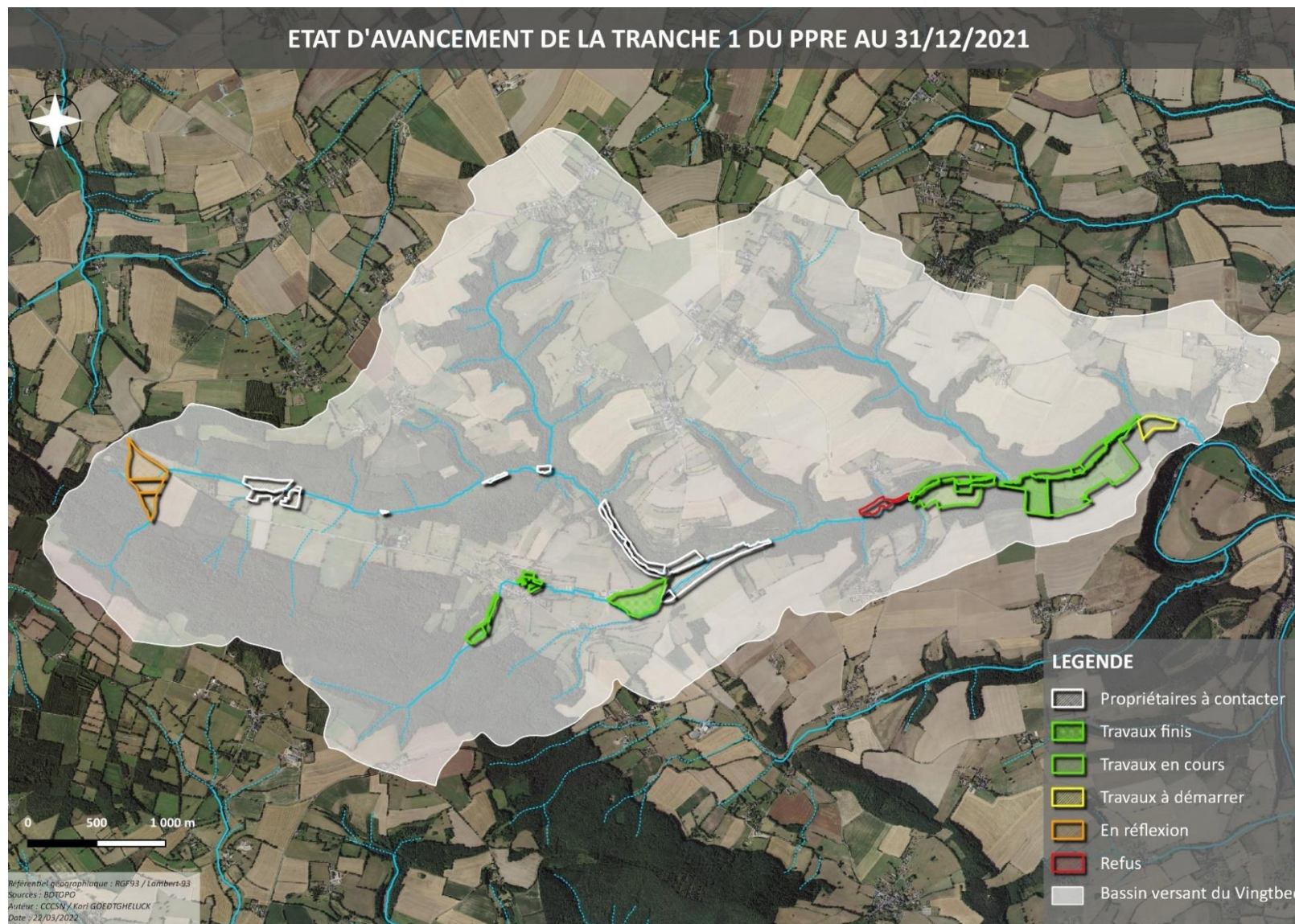


Figure 8 : Carte de l'état d'avancement de la tranche 1 du PPRE

Le tableau ci-dessous présente l'état des dépenses réalisées à l'issue de l'année 2021 pour la tranche 1.

Tableau 4 : Bilan des travaux réalisés et des dépenses associées (Tranche 1 PPRE Orne)

Programme d'actions prévisionnel de la Tranche 1 : Etat d'avancement au 31/12/2021

Catégorie travaux	Travaux	PREVISIONNEL		REALISE		PROGRESSION	
		Quantité	€ HT	Quantité	€ HT	%	
AMENAGEMENT	Hydrotubes	0	0 €	0	0 €		
	Passerelles Bétail	5	8 250 €	0	0 €	0	
	Passerelle Mixte	7	49 665 €	0	0 €	0	
	Bac galvanisé	0	0 €	0	0 €		
	Descente aménagée	10,5	9 345 €	0	0 €	0	
	Création Clôtures	3085	17 893 €	0	0 €	0	
Total estimatif			85 153 €	Total estimatif	0 €		
VEGETATION	Débroussaillage	1070	1 006 €	1005	945 €	94%	
	Restauration légère	1265	2 075 €	443	727 €	35%	
	Restauration moyenne	2473	7 295 €	2473	7 295 €	100%	
	Restauration lourde	125	550 €	125	550 €	100%	
	Abattages	0	0 €	0	0 €		
	Plantation	478	3 633 €	0	0 €	0	
	Bouturage	0	0 €	0	0 €		
	Embâcle léger	3	102 €	3	102 €	100%	
	Embâcle moyen	1	77 €	1	77 €	100%	
	Embâcle lourd	0	0 €	0	0 €		
Total estimatif			14 738 €	Total estimatif	9 696 €		
PETITE RCE	Suppression buses	4	1 400 €	0	0 €	0	
	Suppression seuil	2	700 €	0	0 €	0	
	Suppression autres	1	350 €	0	0 €	0	
Total estimatif			2 450 €	Total estimatif	0 €		
TOTAL PREVU			100 001 €	TOTAL REALISE	9 696 €		

2.3.2. PPRE Orne : Perspectives 2022

L'année 2022 devra permettre de finaliser les travaux engagés en 2021 et de définir les projets de restauration avec les propriétaires qui n'ont pu être rencontrés (sous réserve de leur accord).

Il est prévu également de lancer la tranche 2 du programme avec la restauration du ruisseau du Traspy.

Les travaux envisagés sur ce cours d'eau sont présentés ci-après (Tableau 4 et Figure 9).

Tableau 5 : Montant des travaux prévisionnels sur le ruisseau du Traspy (Tranche 2)

Programme d'actions prévisionnel de la Tranche 2

Catégorie travaux	Travaux	Unité	PREVISIONNEL	
			Quantité	€ HT
AMENAGEMENT	Hydrotubes	u	5	5 913 €
	Passerelles Bétail	u	4	7 095 €
	Passerelle Mixte	u	0	0 €
	Bac galvanisé	u	0	0 €
	Descente aménagée	u	5	4 784 €
	Création Clôtures	ml	5276	32 896 €
Total estimatif				50 687 €
VEGETATION	Débroussaillage	ml	466	438 €
	Restauration légère	ml	2249	3 688 €
	Restauration moyenne	ml	810	2 390 €
	Restauration lourde	ml	1140	5 016 €
	Abattages	u	0	0 €
	Plantation	ml	2955	22 458 €
	Bouturage	ml	0	0 €
	Embâcle léger	ml	0	0 €
	Embâcle moyen	ml	3	231 €
	Embâcle lourd	ml	0	0 €
Total estimatif				34 221 €
PETITE RCE	Suppression buses	h	0	0 €
	Suppression seuil	h	6	2 258 €
	Suppression autres	h	1	376 €
Total estimatif				2 634 €
POLLUANTS	Encombrants artificiels	m ³	1	110 €
Total				110 €
TOTAL € HT				87 652 €



Figure 9 : Localisation des travaux prévisionnels sur le ruisseau du Traspay (Tranche 2)

2.4. Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Laize et ses affluents

2.4.1. PPRE Laize : Bilan 2021

Suite aux réflexions engagées avec la Communauté de communes du Pays de Falaise fin 2020, il était prévu qu'un stagiaire soit embauché au cours de l'année 2021 afin de finaliser le diagnostic engagé en 2019 (Annexe 7). Cette décision a été remise en cause au moment de l'élaboration des budgets et ce projet n'a donc pu aboutir.

Investie dans l'élaboration de son Contrat de Territoire Eau et Climat, la collectivité a souhaité attendre l'embauche d'un second technicien rivières pour lui confier cette mission. Le processus de recrutement a été engagé au deuxième semestre et la personne recrutée a pu prendre son poste le 1^{er} décembre 2021 (Fiche de poste en Annexe 8).

2.4.2. PPRE Laize : Perspectives 2022

L'embauche du nouveau technicien rivières devra permettre de finaliser le diagnostic engagé, le traduire en programme d'actions opérationnel et de monter les dossiers administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.

2.5. Programme de restauration de la continuité écologique de la Laize

2.5.1. PRCE Laize : Bilan 2021

- **Pré-diagnostic des ouvrages de la Laize**

Bien que le contrat d'animation 2021 ne prévoie aucune action RCE sur la Laize, les réflexions conduites dans le cadre de l'élaboration du CTEC ont nécessité la réalisation d'un pré-diagnostic des ouvrages présents sur cette masse d'eau. Celui-ci a ainsi permis d'identifier la nature des interventions à programmer dans le CTEC et de les prioriser.

Ce travail a été réalisé par le technicien rivière de la CCCSN avec l'appui de l'AESN, la FDCPPM et l'OFB. Une fiche descriptive présentant les principaux enjeux observés a pu être réalisée pour chacun des 12 ouvrages présents sur le territoire de la CCCSN et identifiés comme obstacle prioritaires dans le Plan de Gestion Anguille (PGA) :

Tableau 6 : Liste des obstacles prioritaires PGA présents sur la CCCSN

CODE ROE	NOM OUVRAGE	COMMUNE
ROE27321	Moulin du Fief Nouvel	FRESNEY LE PUCEUX
ROE27326	Moulin de St Germain	FRESNEY LE PUCEUX
ROE27331	Moulin Tapin	FRESNEY LE PUCEUX
ROE27337	Moulin de Touchet	FRESNEY LE PUCEUX
ROE28225	Moulin Tesson	FRESNEY LE PUCEUX
ROE28241	Ancien moulin du Château	BRETTEVILLE SUR LAIZE
ROE28263	Moulin des Martimbeaux	BRETTEVILLE SUR LAIZE
ROE28308	Moulin de Gouvix	GOUVIX
ROE28314	Moulin d'Urville	URVILLE

CODE ROE	NOM OUVRAGE	COMMUNE
ROE28319	Ancien Moulin à Huile	URVILLE
ROE28345	Carreau de l'ancienne mine	ST GERMAIN LE VASSON
ROE28361	le Moulin de Bray	TOURNEBU

La localisation de ces ouvrages est présentée en Annexe 6 ainsi qu'un exemple de fiche descriptive réalisée en Annexe 7.

Ce travail a permis l'élaboration du programme d'actions RCE du CTEC (Annexe 3).

- **Seuil du Moulin du Château de Bretteville-sur-Laize (ROE28241)**

Sous l'impulsion de l'OFB, une rencontre a pu être initiée entre le propriétaire de l'ouvrage, le technicien de la CCCSN, l'AESN, la FDCPPMA et la DDTM. Celle-ci a permis de prendre connaissance du complexe hydraulique dans son ensemble et de rappeler au propriétaire ses obligations au regard de la continuité écologique. Ce dernier s'est dit prêt à déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CCCSN pour lancer une étude visant à remettre en conformité son ouvrage.

2.5.2. PRCE Laize : Perspectives 2022

La CCCSN s'est engagée dans le cadre du CTEC à lancer des projets de restauration de la continuité écologique sur les deux ouvrages suivants :

- ROE 28241 : Ancien moulin du château de Bretteville/Laize
- ROE 28345 : Seuil de l'ancien carreau de la mine

3. MISSIONS SPECIFIQUES

3.1. Suivi d'indicateurs de la qualité de l'hydrosystème

3.1.1. Poursuite du programme de suivi : Méthode de Diagnostic Hydrobiologique Rapide

Satisfait du partenariat établi entre la CCCSN et la DREAL autour du programme de suivi MDHR (Méthode de Diagnostic Hydrobiologique Rapide) mis en place sur les affluents de l'Orne, il a été proposé à la DREAL de conduire la même action sur le bassin versant de la Laize. Dans un contexte de restructuration, la DREAL n'a pas souhaité s'engager dans ce projet car non sûre de pouvoir le conduire à son terme (Annexe 8).

La mise en place de ce suivi ne pourra se faire désormais qu'à travers une prestation confiée à un bureau d'études.

3.1.2. Participation à la lutte contre les espèces exotiques et envahissantes

Les diagnostics réalisés sur le territoire les années précédentes ont permis d'identifier deux espèces végétales exotiques envahissantes : la **Renouée du Japon** et la **Balsamine de l'Himalaya**. Si aucune

méthode de lutte efficace n'a pu encore être éprouvée pour la Renouée du Japon, un arrachage répété de la Balsamine de l'Himalaya pourrait venir à bout de celle-ci.

Ainsi, avec le soutien de la brigade de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, un premier **chantier participatif d'arrachage** de la Balsamine a pu être organisé en 2019 sur un foyer situé sur le ruisseau de la Vallée des Vaux. Cette opération, qui n'a pu être reproduite en 2020 en raison de la crise sanitaire, a été reconduite en 2021 avec la participation du Conseil Communal Jeune et plusieurs bénévoles (Figure 10).



Figure 10 : Participation du Conseil Communal Jeune au chantier d'arrachage participatif

Une opération d'arrachage de la Balsamine a également été conduite sur le site de l'ancien barrage du Hom avec la participation des services techniques de la commune.

Ces deux opérations ont permis de freiner l'expansion de deux foyers d'environ **600 m²** pour le premier et **500 m²** pour le second.

3.2. Veille à la bonne gestion des passes à poissons

Comme chaque année, une attention particulière a été portée aux différents dispositifs de franchissement sur le cours de l'Orne pour veiller à leur bon fonctionnement.

La liste des dispositifs à surveiller sur l'Orne est la suivante :

- Barrage du moulin du Vey (brèche)
- Barrage du Pont de la Mousse
- Barrage de Caumont-sur-Orne
- Barrage de l'Emaillerie

La passe à poissons située sur le ruisseau du Traspy fait l'objet d'un suivi régulier du service technique de la commune de LE HOM.

Un contrôle des passes à poissons présentes sur la Laize a également été réalisé à l'automne 2021 avec les services de l'OFB. Les passes contrôlées sont les suivantes :

- ROE27321 : Moulin du Fief Nouvel
- ROE27326 : Moulin de St Germain
- ROE27331 : Moulin Tapin
- ROE27337 : Moulin de Touchet
- ROE28225 : Moulin Tesson
- ROE28241 : Ancien moulin du Château
- ROE28263 : Moulin des Martimbeaux
- ROE28361 : Le Moulin de Bray

3.3. Réseau d'alerte pour la lutte contre les pollutions accidentelles ou diffuses

Une pollution accidentelle importante est survenue le 19 mars 2021 sur le ruisseau du Val Clair et la Laize à la suite d'une rupture d'une fosse à lisier. Près de **200 m³** de lisiers se seraient ainsi déversés dans le ruisseau du Val Clair avant de rejoindre la Laize ont estimé les services de l'OFB.

Une mortalité piscicole importante observée par les associations de pêches locales a été confirmée par les suivis réalisés par la FDCPPMA. Afin d'évaluer au mieux le préjudice environnemental causé par cette pollution, la FDCPPMA a fait appel aux services de la DREAL pour conduire un suivi de la faune macrobenthique via le protocole MDHR. Le technicien rivières de la CCCSN a été mobilisé pour appuyer la DREAL dans la réalisation de ce suivi.

3.4. Collaboration à la préservation du maillage bocager

Une partie du temps du technicien rivières a été mobilisée pour préparer et accompagner la prise de poste du technicien bocage dans le cadre du projet LIFE ARTISAN. Un appui administratif et technique a été apporté tout au long de l'année pour permettre le lancement de plusieurs opérations : appui au montage financier des projets, à l'élaboration des dossiers de subventions, à l'élaboration des dossiers de consultation pour les marchés publics. Du temps a également été consacré à l'organisation de journées évènementielles ou encore à l'animation de groupes de travail.

Le tableau ci-dessous présente les principales réunions auxquelles il a été demandé au technicien rivières de participer dans le cadre du projet LIFE ARTISAN :

Tableau 7 : Participation aux instances de pilotage du réseau LIFE ARTISAN

Date de l'intervention	Objet de l'intervention
26/04/2021	COFIL ARTISAN
29/04/2021	Accueil du coordinateur du projet LIFE ARTISAN
27/05/2021	Réunion avec le CD14 sur le financement des prochains projets de plantation
31/05/2021	Réunion d'échanges avec la CATER
03/06/2021	Réunion d'échanges avec le CPIE
28/06/2021	Réunion avec l'OFB pour l'élaboration du rapport intermédiaire
08/10/2021	Journée technique de l'OFB autour du projet ARTISAN
09/11/2021	Réunion du Groupe de travail « Suivi & Recherches »
18/11/2021	Réunion des partenaires scientifiques du GT « Suivi & Recherches »
07/12/2021	COFIL Programme Démonstrateur ARTISAN
08/12/2021	COFIL National ARTISAN

3.4.1. Lutte contre l'érosion et ruissellement

Les précipitations intenses qui se sont abattues à l'été 2020 ont entraîné des phénomènes de ruissellements importants en plusieurs points du territoire.

Deux communes ont été particulièrement touchées. La commune de LE BÛ/ROUVRES a été victime d'importantes coulées de boues tandis que le centre bourg de ST REMY/ORNE a connu des inondations à l'origine d'importants dégâts matériels.

- **Commune de Le Bû-sur-Rouvres**

Les réflexions engagées avec la commune de LE BÛ/ROUVRES fin 2020 se sont traduites par le lancement d'une consultation début juin 2021. La rédaction des pièces de marché a été confiée au technicien qui a bénéficié de l'appui d'IngéEAU. Le marché a été attribué au bureau d'études ALISE ENVIRONNEMENT et une réunion lancement a pu avoir lieu le 25/11/2021. Un premier calendrier prévisionnel prévoit une fin d'étude à la fin du mois de mars 2022. Le suivi du bon déroulé de l'étude a été confiée au technicien bocage.

- **Commune de Saint Rémy-sur-Orne**

D'après les observations du maire de la commune, deux causes principales pourraient expliquer les phénomènes d'inondations observées à l'été 2020 :

- Un problème de **ruissellement** ;
- Un **réseau d'eau pluvial** sous-dimensionné ou contraint en certains points.

Une réunion organisée le 18/10/2021 entre la commune et les différents partenaires (AESN, CD14) devaient permettre d'identifier les actions à réaliser au regard des éléments de diagnostic déjà en possession. Toutefois, au cours des échanges, la commune a fait savoir qu'elle travaillait en parallèle à un **projet d'assainissement**.

Une seconde réunion organisée le 23/11/2021 a permis de réfléchir à la manière d'aborder l'ensemble des problématiques (ruissellement, pluvial, assainissement) et de coordonner les actions à mener.

Il a été décidé à l'issue de cette réunion que la commune engagerait dans un premier temps une étude ciblant la problématique du réseau pluvial et de l'assainissement et qu'ensuite, dans un second temps, elle se rapprocherait de la CCCSN pour aborder la gestion du ruissellement. Un projet de plantation de haies antiérosives dans le cadre du projet LIFE ARTISAN pourrait être une solution à envisager.

3.5. Accompagnement des acteurs locaux dans leurs projets

Au cours de l'année 2021, la CCCSN a été invitée à participer aux comités de pilotage de différents projets. Le tableau page suivante récapitule les principales réunions auxquelles le technicien a été amené à participer.

Tableau 8 : Participation du technicien rivière à l'accompagnement des acteurs locaux

PROJET	MAITRE D'OUVRAGE / ORGANISATEUR	DATE REUNION	OBJET REUNION
Site Natura 2000 : Les Côteaux de la Laize	CPIE	11/01/2021	Réunion d'échanges sur le site Natura 2000 des Côteaux de la Laize
Projet Ecrevisses à pattes blanches	CPIE	22/03/2021	COPIL Projet Ecrevisses à pattes blanches
Projet Saumon	CPIE	27/05/2021	COPIL Projet Saumon
Projet Assainissement : CESNY-LES-SOURCES	Bureau d'Etudes AFEAS	01/06/2021	Appui à l'élaboration d'un dossier d'évaluation incidences Natura 2000
Projet RCE : Pont d'Ouilly	Communauté de communes du Pays de Falaise	05/07/2021	COPIL RCE Pont d'Ouilly
Projet Ecrevisses à pattes blanches	CPIE	16/12/2021	COPIL Projet Ecrevisses à pattes blanches

4. MISSIONS GENERALES

4.1. Actions de sensibilisation / communication

4.1.1. Animations

En raison du contexte de la crise sanitaire, l'édition 2021 du Week-end 100 % Sport Nature n'a pu avoir lieu. Depuis la première édition en 2018, le technicien rivières profite de l'évènement pour communiquer sur les projets de restauration des cours d'eau portés par la CCCSN.

4.1.2. Reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »

Encouragée par l'ANBDD, la CCCSN a déposé le 25 septembre 2020 un dossier de candidature pour rejoindre le réseau « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN). Cette initiative TEN vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales.

Reconnue pour ses programmes ambitieux (PPRE, RCE, ARTISAN), la CCCSN a été désignée lauréate TEN 2020. Elle a été invitée à ce titre à participer à une table ronde dans le cadre de la journée de rencontre du réseau « Biodiversité et territoire » organisée le 17/12/2021. Les actions conduites dans le cadre du PPRE ont été mises à l'honneur.



Figure 11 : Journée de rencontre du réseau « Biodiversité et territoire » (Mondeville, le 17/12/2021)

5. ASPECT FINANCIER

5.1. Bilan des versements des subventions pour l'animation 2021

Tableau 9 : Plan de financement de l'animation 2021

Financeurs	Désignation de l'opération	Montant retenu (€ TTC)	Taux de financement (%)	Montant de la subvention attribuée (€ TTC)	Acomptes perçus (€ TTC)	Montant de la subvention prévisionnelle à percevoir en 2022 (€ TTC)
AESN	Salaire brut chargés (TR : 1 ETP)	43 100 €	50 %	21 550 €	14 775 €	14 775 €
	Forfait de fonctionnement	16 000 €	50 %	8 000 €		
	Total Projet	59 100 €	50 %	29 550 €		
CR & FEADER	Charges de fonctionnement	40 000 €	30 %	12 000 €	0 €	12 000 €

Plan de financement : $29\,550 \text{ € (AESN)} + 12\,000 \text{ € (CR \& FEADER)} / 59\,100 = 70,3 \%$

5.2. Budget et plan de financement prévisionnel pour la période 2022-2024

Le budget prévisionnel pour l'animation « Rivières » sur la période courant du 01/01/2022 au 31/12/2024 est détaillée dans le tableau ci-après (Tableau 9).

Le coût total de l'animation sur cette période est estimé à **199 186,11 €**. Ce montant correspond à la somme des salaires chargés pour les deux postes de techniciens ainsi qu'à la réalisation d'un stage annuel d'une durée de 6 mois.

Les salaires des techniciens rivières bénéficieront d'une aide financière de la Région et de fonds FEADER pour l'année d'animation 2022. Les dispositifs d'aides de la Région et/ou de l'Europe pour les années suivantes ne sont pas encore connus à ce jour. Le plan de financement prévisionnel présenté page suivante s'appuie sur l'hypothèse où aucune aide ne serait versée.

Le plan de financement de l'animation « Rivières » pour la période courant du 01/01/2022 au 31/12/2024 est le suivant :

$$135\,593,05 \text{ € (AESN)} + 16\,851,51 \text{ € (Région \& FEADER)} / 199\,186,11 \text{ €} = 76,5 \%$$

Tableau 10 : Plan de financement pour l'animation 2022 - 2024

POSTE	ANNEE	SALAIRE BRUT CHARGE €	PARTICIPATION FINANCIERE					
			AESN		REGION/FEADER		CCCSN	
			€	%	€	%	€	%
Poste 1 (1 ETP) <i>Technicien Rivières</i>	2022	45 433,34 €	22 716,67 €	50%	12 000,00 €	26%	10 716,67 €	24%
	2023	46 342,01 €	23 171,00 €	50%	0,00 €	0%	23 171,00 €	50%
	2024	47 268,85 €	23 634,42 €	50%	0,00 €	0%	23 634,42 €	50%
Poste 2 (0,5 ETP) <i>Technicien Rivières</i>	2022	16 171,72 €	8 085,86 €	50%	4 851,51 €	30%	3 234,34 €	20%
	2023	16 495,15 €	8 247,57 €	50%	0,00 €	0%	8 247,57 €	50%
	2024	16 825,05 €	8 412,53 €	50%	0,00 €	0%	8 412,53 €	50%
Stage (0,5 ETP)	2022	3 550,00 €	1 775,00 €	50%	0,00 €	0%	1 775,00 €	50%
	2023	3 550,00 €	1 775,00 €	50%	0,00 €	0%	1 775,00 €	50%
	2024	3 550,00 €	1 775,00 €	50%	0,00 €	0%	1 775,00 €	50%
TOTAL		199 186,11 €	99 593,05 €	50%	16 851,51 €	8%	82 741,54 €	42%

*Taux d'aide de 30 % sur un montant total éligible de 40 000 €.

Une enveloppe forfaitaire de 8 000 € (50% de 16 000 €) est attribuée par l'AESN pour chaque ETP par an. A raison d'1,5 ETP sur 3 ans, l'enveloppe forfaitaire de l'AESN s'élèverait à 36 000 €. La participation totale de l'AESN s'élèverait alors à un montant de 135 593,05 €.

6. TABLEAUX DE BORD

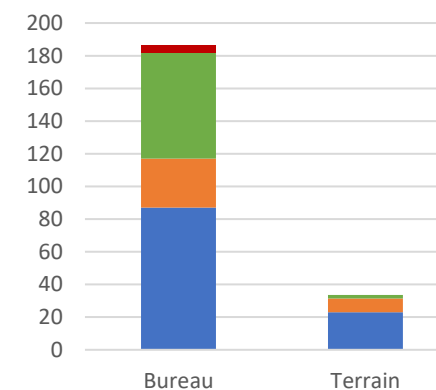
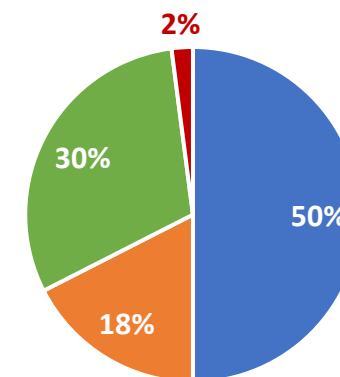
6.1. Ventilation du temps

Tableau 11 : Ventilation du temps passé sur l'animation 2021

Animation 2021

Catégories d'actions et identification des actions

	Tout			
	ETPT		Répartition du temps passé	
	Nombre jours	%/total jours ETPT	Bureau	Terrain
MISSIONS PRIORITAIRES				
1- Elaboration / suivi / mise à jour du PPRE				
1.1 Suivi des études au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	0,00		0,00	0,00
1.2 Mobilisation des collectivités / agriculteurs / propriétaires concernés	0,00		0,00	0,00
1.3 Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	16,00		16,00	0,00
2- Gestion des travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE				
2.1 Programmation de travaux	65,00		55,00	10,00
2.2 Elaboration des documents administratifs / financiers préalable aux travaux	16,00		16,00	0,00
2.3 Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	13,00		0,00	13,00
MISSIONS SPECIFIQUES				
3- Missions spécifiques				
3.1 Programmation de travaux	0,00		0,00	0,00
3.2 Elaboration des documents administratifs / financiers préalable aux travaux	0,00		0,00	0,00
3.3 Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	0,00		0,00	0,00
3.4 Programmation de travaux de reconstitution bocagère	9,00		7,00	2,00
3.4bis Elaboration des documents administratifs / financiers préalable aux aménagements d'hydraulique douce	21,00		21,00	0,00
3.5 Mise en œuvre et suivi des aménagements d'hydraulique douce	0,00		0,00	0,00
3.6 Réalisation des travaux de restauration et d'entretien en régie	0,00		0,00	0,00
3.7 Collaboration à la préservation de zones humides	0,00		0,00	0,00
3.8 Participation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	3,00		1,50	1,50
3.9 Suivi des indicateurs de la qualité de l'hydrosystème et du fonctionnement hydromorphologique	0,00		0,00	0,00
3.10 Veille à la bonne gestion des passes à poisson validé par l'Agence	4,00		0,00	4,00
3.11 Réseau d'alerte pour la lutte contre les pollutions diffuses	1,50		0,50	1,00
MISSIONS GENERALES				
4- Missions communes aux animations milieux aquatiques				
4.1 Actions de sensibilisation des usagers/habitants à l'environnement	5,00		3,00	2,00
4.2 Gestion courante au sein de la structure d'accueil	62,00		62,00	0,00
4.3 Jours de formation des agents	0,00		0,00	0,00
AUTRES MISSIONS				
5.1 Autre	4,50		4,50	0,00
TOTAL heures ETPT	220,00		186,50	33,50



6.2. Indicateurs de résultats

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de réalisation fixés dans le contrat d'animation 2021 et les résultats obtenus à la fin de l'année.

Tableau 12 : Indicateurs de résultats pour l'animation 2021

Actions	Objectifs de l'année 2021	Résultats	Freins rencontrés	Temps (j)
PPRE HR306 : Programmer les travaux	Programmer les travaux de la Tranche 1	12 conventions signées	Absence de retours de certains propriétaires / exploitants	65
PPRE HR306 : Suivi des chantiers	Réaliser les travaux la Tranche 1	2 700 ml restauré	Conciliation parfois difficile entre les plans de charge des prestataires et la saisonnalité propre à certains travaux.	13
PPRE HR308 : Diagnostic	* Diagnostiquer 20 kml de cours d'eau	0 ml diagnostiqué		0
PPRE HR308 : Dossier de DIG	* Déposer un dossier de DIG	0 dossier DIG	Projet de stage annulé	0
PPRE HR308 : Marché de travaux PPRE	* Lancer une consultation	0 DCE		0
PRCE HR306 : Marché étude RCE	Lancer une consultation	1 DCE	Temps d'appropriation du dossier par les nouveaux élus et de discussion sur l'acceptabilité du surcoût généré	16
PRCE HR306 : Marché de travaux RCE	Relancer un marché de travaux	0 DCE	Attente du retour de la trésorerie sur la validité du premier marché et le besoin d'en lancer un nouveau	0
PRCE HR306 : Conventionnement	Conventionner Cantepie & Le Pray	0 conventions signée	Propriétaires dans l'attente des propositions qui seront formulées par le bureau d'études	3
PRCE HR306 : Animation	Animer COTEC / COPIL	1 COPIL / Réunions élaboration CTEC	-	2
Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	Répondre aux sollicitations (Projet Saumon, etc.)	1 COPIL Projet Saumon/ 1 COPIL RCE Apaisée / 2 réunions : projet RCE Bretteville-sur-Laize	-	11
Collaboration à la préservation du maillage bocager	Coordonner le projet LIFE ARTISAN	2 réunions de Groupe de Travail / 2 COPIL / 1 réunion partenaires scientifiques / 1 réunion partenaires financiers	Prise de poste tardive du technicien bocage. Difficultés à structurer et animer les groupes de travail et instances de pilotage.	30
Collaboration à la préservation des zones humides	Accompagner les riverains dans leurs démarches	0 projet suivi	-	0
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	* Organiser un chantier d'arrachage participatif	1 100 m ² éradiqués / 2 chantiers d'arrachage	-	3
Contrôle des passes à poissons	Contrôler le bon fonctionnement des passes à poissons	8 contrôles réalisés	-	4
Suivi des indicateurs de la qualité de l'hydrosystème	* Réaliser le suivi des études IAA, IAS, MDHR, Odonates	0 campagne	Fin du partenariat avec la DREAL pour de nouveaux suivis MDHR suite à la redéfinition de leurs missions.	0
Réseau d'alerte pour la lutte contre les pollutions diffuses	-	1 alerte	-	1,50
Actions de sensibilisation	Sensibiliser le grand public et le milieu agricole aux enjeux de la préservation des cours d'eau	4 actions de sensibilisation 120 personnes sensibilisées 2 supports de communication	- - -	5
Gestion courante au sein de la structure d'accueil	Secrétariat	17 réunions de services / 3 Commissions ADT	-	62
Formations	Journées techniques, formations CNFPT	0 formation	-	0
Autre				4,50

* Appui au stage

TOTAL

220

ANNEXES

Annexe 1 : Programmation prévisionnelle des actions 2021

Fiche de suivi de l'animation "(à préciser)", 2021			
Convention d'aide financière n°	1092614		
Bénéficiaire	Communauté de communes Cingal-Suisse Normande		
	Rappel du programme d'actions prévisionnels		
Action mise en œuvre	Objectifs de l'année 2021	Indicateurs et livrables	Temps estimé

Poste 1 : Karl GOEDTGHELUCK (TR)

PPRE HR306 : Programmer les travaux	Programmer les travaux de la Tranche 1	Nombre de conventions signées	40
PPRE HR306 : Suivi des chantiers	Réaliser les travaux la Tranche 1	Linéaire restauré	20
PPRE HR308 : Diagnostic	* Diagnostiquer 20 km de cours d'eau	Linéaire diagnostiqué	5
PPRE HR308 : Dossier de DIG	* Déposer un dossier de DIG	Dossier de demande de DIG	5
PPRE HR308 : Marché de travaux PPRE	* Lancer une consultation	Dossier de consultation	5
PRCE HR306 : Marché étude RCE	Lancer une consultation	Dossier de consultation	15
PRCE HR306 : Marché de travaux RCE	Relancer un marché de travaux	Dossier de consultation	5
PRCE HR306 : Conventionnement	Conventionner Cantepey & Le Pray	Nombre de conventions signées	10
PRCE HR306 : Animation	Animer COTEC / COPIIL	Nombre de réunions	10
Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	Répondre aux sollicitations (Projet Saumon, etc.)	Nombre de réunions	10
Collaboration à la préservation du maillage bocager	Coordonner le projet LIFE ARTISAN	Nombre de réunions	30
Collaboration à la préservation des zones humides	Accompagner les riverains dans leurs démarches	Nombre de projets suivis	3
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	* Organiser un chantier d'arrachage participatif	Surface éradiquée	3
Contrôle des passes à poissons	Contrôler le bon fonctionnement des passes à poissons	Nombre de contrôles	4
Suivi des indicateurs de la qualité de l'hydrosystème	* Réaliser le suivi des études IAA, IAS, MDHR, Odonates	Nombre de campagnes	5
Actions de sensibilisation	Sensibiliser le grand public et le milieu agricole aux enjeux de la préservation des cours d'eau	Nombre d'actions réalisées Nombre de personnes sensibilisées Nombre de supports de communication réalisés	10
Gestion courante au sein de la structure d'accueil	Secrétariat	Nombre de réunions	30
Formations	Journées techniques, formations CNFPT	Nombre de formations suivies	10
* Appui au stage			TOTAL 220

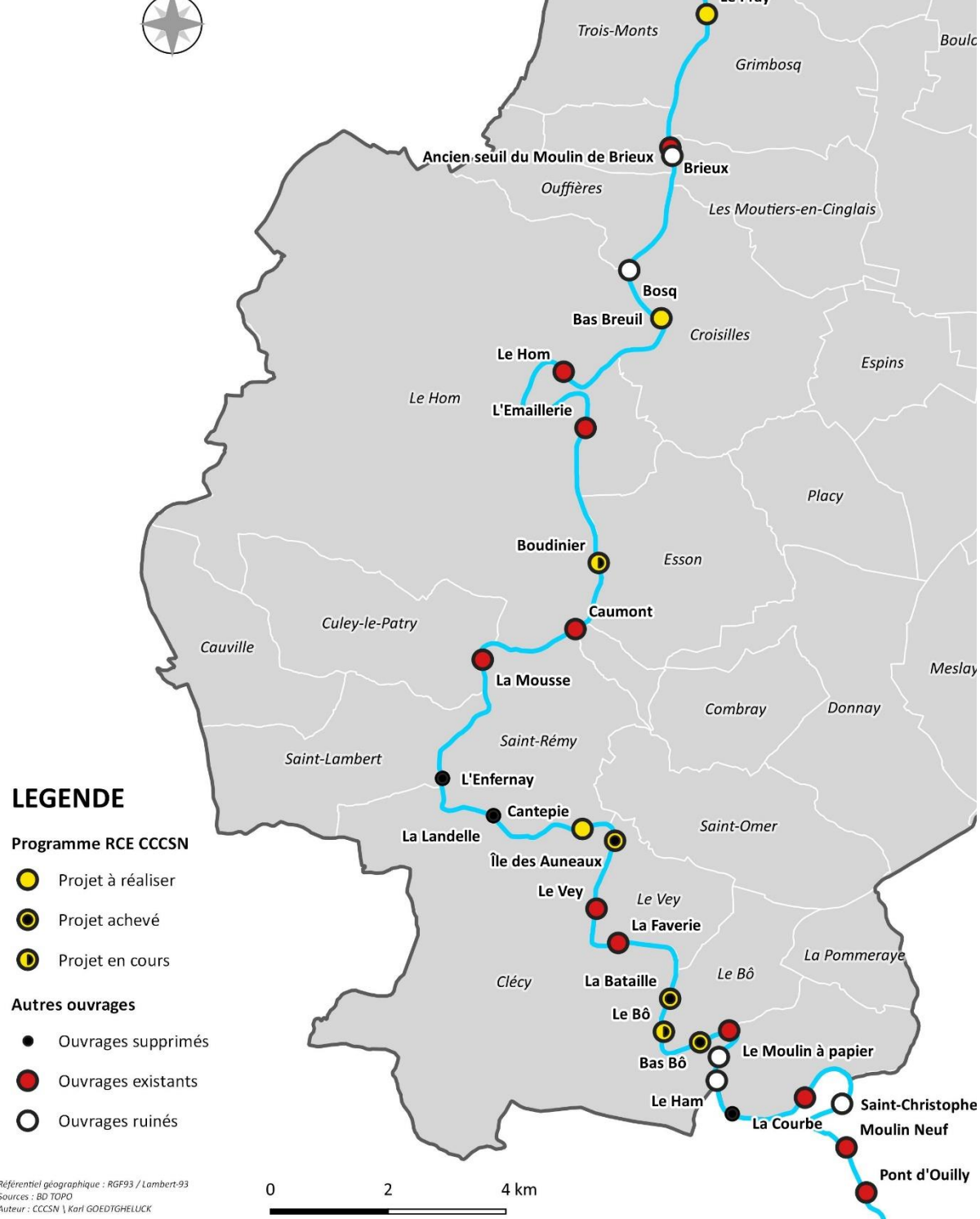
Poste 2 : Stage 6 mois

PPRE HR308 : Diagnostic terrain	Diagnostiquer 20 km de cours d'eau	Linéaire diagnostiqué	10
PPRE HR308 : Diagnostic	Mettre à jour la base de données SIG	Base de donnée SIG actualisée	20
PPRE HR308 : PPRE	Elaborer le PPRE	PPRE	10
PPRE HR308 : Dossier de DIG	Déposer un dossier de DIG	Dossier de demande de DIG	15
PPRE HR308 : Marché de travaux PPRE	Rédiger le CCTP	Dossier de consultation	10
PPRE HR308 : Dossier de subvention	Rédiger le dossier de subvention AESN	Dossier de subvention	5
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	Organiser un chantier d'arrachage participatif	Surface éradiquée	5
Suivi des indicateurs de la qualité de l'hydrosystème	Réaliser le suivi des études IAA, IAS, MDHR, Odonates	Nombre de campagnes	5
Actions de sensibilisation	Réaliser une plaquette de communication pour le PPRE	Nombre de support de communication	10
Rédaction du rapport de stage	Rédiger le rapport de stage	Rapport de stage	18
Formations	Journées techniques (CATER, autres)	Nombre de formations suivies	2
			TOTAL 110

Annexe 2 : Etat d'avancement du programme RCE fin 2021

PROGRAMME RCE CCCSN (MEHR306) :

ETAT D'AVANCEMENT 2021



Annexe 3 : Programmation prévisionnelle des actions RCE inscrites dans le CTEC

OUVRAGE		PROJET	PROGRAMME D'ACTIONS RCE PREVISIONNEL (€ HT)										TOTAL / OUVRAGE
			CONTRAT 1				CONTRAT 2			CONTRAT 3			
ROE	Nom	Scenario	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
28345	Seuil de l'ancien carreau de la mine	Effacement		20 000 €	<u>40 000 €</u>								60 000 €
28308	Moulin de Gouvix	Effacement			15 000 €	<u>30 000 €</u>							45 000 €
28284	Moulin de Martimbeaux	Effacement			15 000 €	<u>40 000 €</u>							55 000 €
28241	Ancien moulin du château de Bretteville/Laize	Effacement		15 000 €	<u>40 000 €</u>								55 000 €
105016	Moulin Tesson	Effacement					15 000 €	<u>40 000 €</u>					55 000 €
27337 + 27331	Moulin Touchet (seuil & chute)	Effacement					20 000 €	<u>40 000 €</u>					60 000 €
28319	Ancien moulin à huile	-											-
28314	Moulin d'Urville	-											-
28361	Moulin de Bray	-											-
27326	Moulin de Saint Germain	Effacement					15 000 €	<u>40 000 €</u>					55 000 €
27321	Moulin de Fief nouvel	Effacement					15 000 €	<u>40 000 €</u>					55 000 €
41988	Barrage de Brioux	-											-
11378	Pont de la Mousse	Effacement			30 000 €	<u>150 000 €</u>							180 000 €
42016	L'Emaillerie	Equipement								30 000 €	<u>556 050 €</u>		586 050 €
28108	Le Vey	Equipement				50 000 €	<u>576 625 €</u>						626 625 €
42040	Le Moulin à Papier	Effacement								20 000 €	<u>147 000 €</u>		167 000 €
11372	Caumont / Orne	Effacement						20 000 €	<u>150 000 €</u>				170 000 €
42045 + 27404	Barrage de la Courbe + Moulin Neuf	-											-
TOTAL / AN			0 €	35 000 €	130 000 €	280 000 €	641 625 €	180 000 €	150 000 €	50 000 €	703 050 €	0 €	2 169 675 €
TOTAL / CONTRAT					445 000 €			971 625 €			753 050 €		

LEGENDE

	Ouvrage écarté du programme car non jugé non prioritaire par les partenaires techniques ou pour lequel des recours en justice sont en cours.
X €	Montant des dépenses estimée pour les études
<u>X €</u>	Montant des dépenses estimée pour les travaux
X €	Montant total des dépenses (études + travaux)

Annexe 4 : Trame du courrier adressé aux propriétaires riverains concernés par le PPRE Orne



Thury-Harcourt – LE HOM, le 04/02/2021

Objet : Démarrage du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau

N/Réf. : 2021/JL/KG

Dossier suivi par : Karl GOEDTGHELUCK

Technicien rivières

k.goedtgheluck@cingal-suisse-normande.fr

02-31-15-80-20 / 06-45-00-88-48

Madame, Monsieur,

La réalisation d'un diagnostic des affluents de l'Orne en 2017 par la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a permis de mettre en évidence la vulnérabilité de nos petits cours d'eau.

Afin de restaurer et maintenir leur bon état écologique, la collectivité s'apprête, en partenariat avec la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom, à mettre en œuvre un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de plusieurs ruisseaux.

La première tranche de ce programme de travaux prévoit ainsi la restauration du ruisseau du Vingtbec et de son affluent le ru de la Vallée. Différentes interventions jugées nécessaires au maintien du bon état écologique de ce cours d'eau ont été identifiées. Ces interventions concernent essentiellement des opérations d'entretien de la végétation en bordure du ruisseau, le retrait d'obstacles aux écoulements, ou encore l'aménagement de clôtures, d'abreuvoirs et de passerelles lorsqu'il s'agit de parcelles agricoles.

Toutes ces interventions menées conjointement contribueront à garantir le bon équilibre écologique de ce ruisseau en améliorant la qualité de son eau, en préservant sa biodiversité, ou encore en limitant les risques d'inondations.

Afin de conduire au mieux ces interventions, notre technicien de rivières, Karl GOEDTGHELUCK, vous contactera prochainement. D'ici là, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir renseigner la ou les fiches jointes à ce courrier et de nous la ou les retourner par mail ou par courrier aux adresses indiquées en objet et en pied de page de ce courrier.

Aucune participation financière ne sera attendue de votre part. Ces travaux seront financés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les 20 % restant seront à la charge de la collectivité.

Vous remerciant par avance de votre implication dans ce projet, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de la
Communauté de Communes

Pierre BRISSET
Vice-Président

Annexe 5 : Exemple de fiche adressée aux propriétaires dans le cadre du PPRE Orne

FICHE DE RENSEIGNEMENT : PARCELLE N°ZE0001 / Commune : LE HOM

EXPLOITATION DE LA PARCELLE

Type d'exploitation (cochez)

☐ Culture (précisez) :
☐ Prairie (cochez) ☐ Fauche ☐ Pâture
☐ Autre :

PROPRIETAIRE DE LA PARCELLE

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Mobile

Mail

Si l'exploitant de la parcelle est différent du propriétaire merci de nous indiquer également ses coordonnées

EXPLOITANT DE LA PARCELLE

Nom

Prénom

Téléphone

Mobile

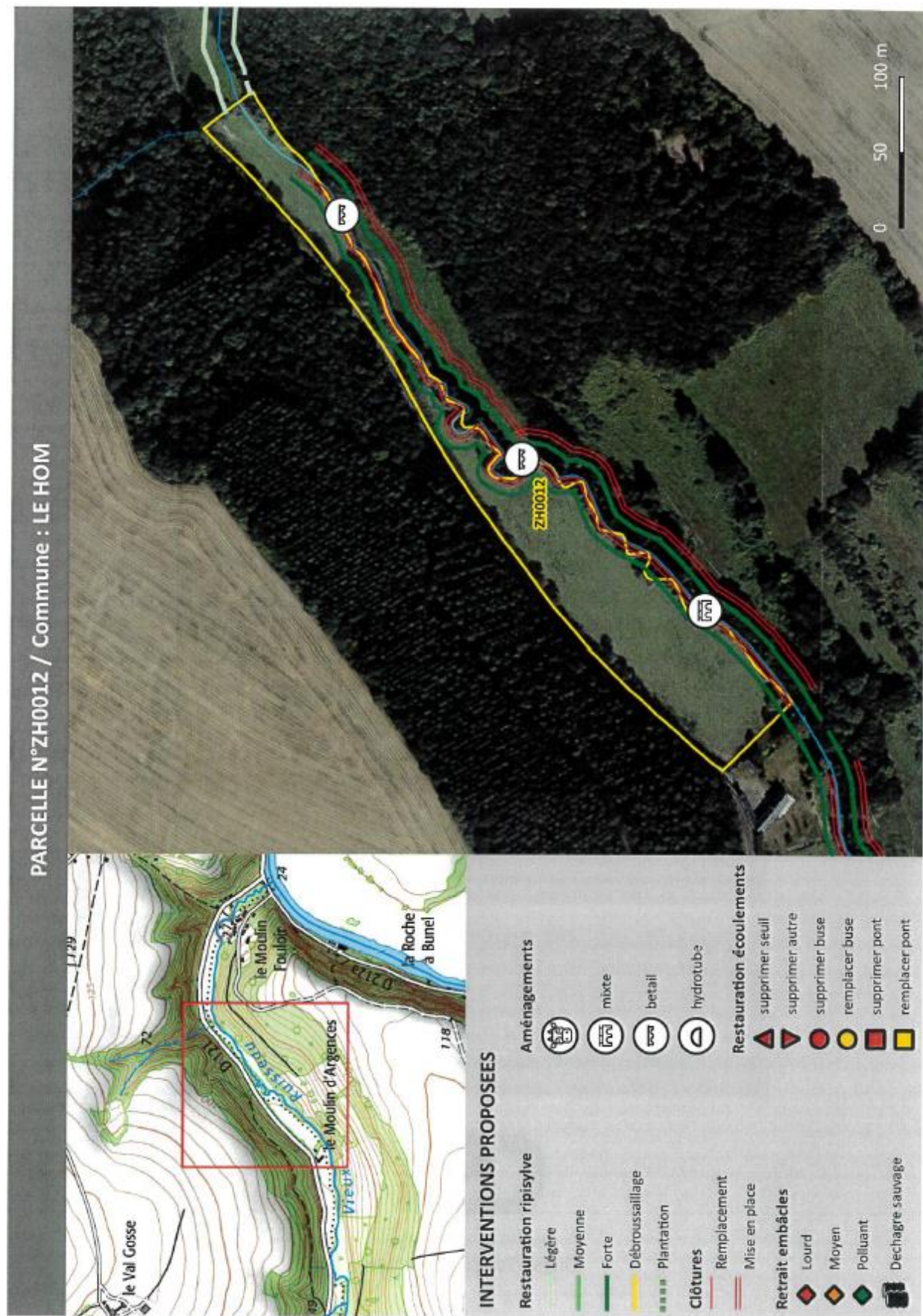
Mail

Document à nous renvoyer par mail à l'adresse suivante : k.goedtgheuck@cingal-suisse-normande.fr ou par courrier à l'adresse postale suivante : Communauté de communes Cingal-Suisse Normande – Service Eau et Environnement - 4 rue Docteur Gourdin - 14220 LE HOM

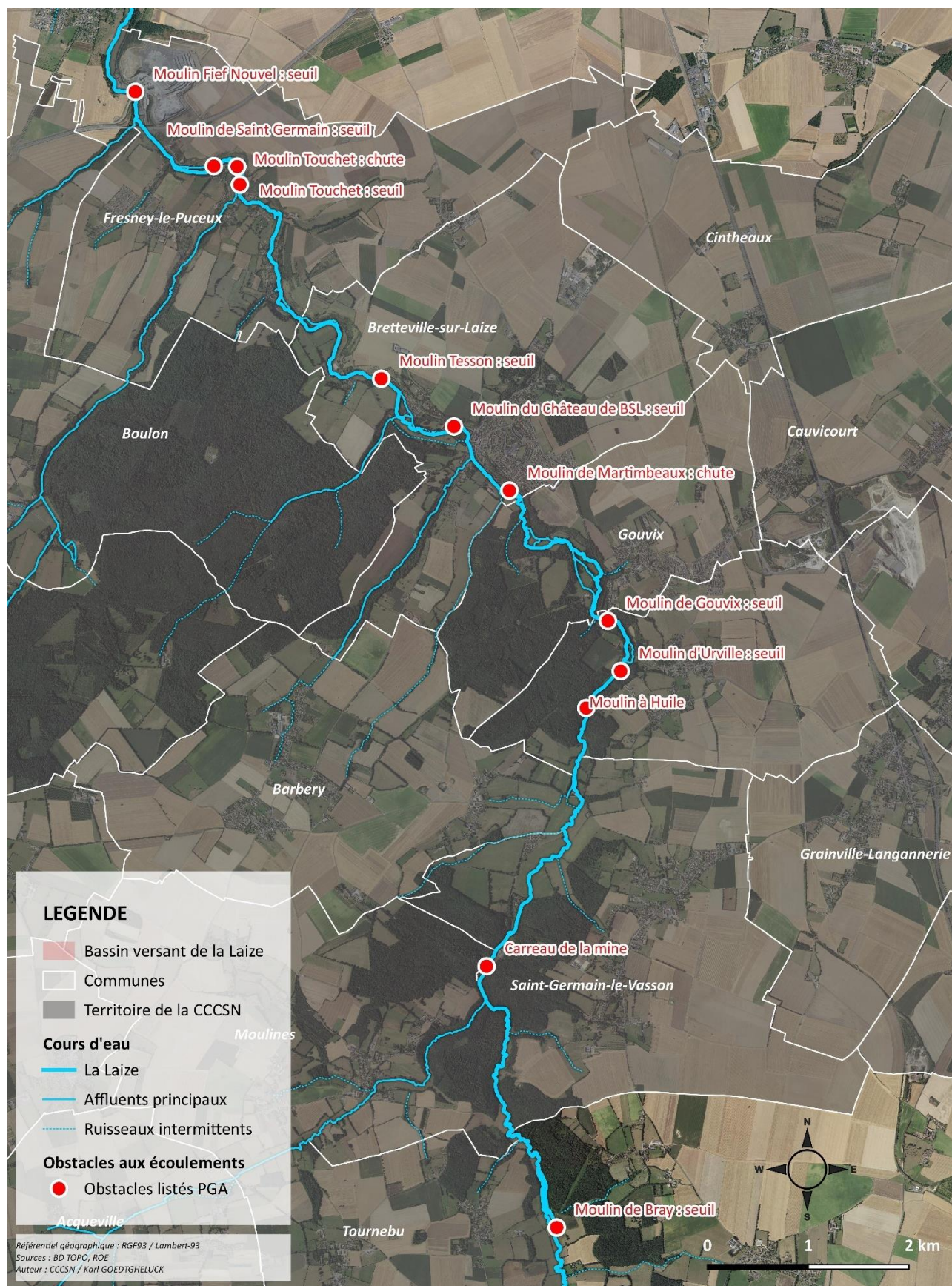
Suite à la mise en place de la Réglementation Générale sur la Protection des Données, entrée en application le 25 mai 2018, nous vous informons que les données personnelles demandées dans ce formulaire nous seront nécessaires pour prendre contact avec vous dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Orne. Ces données ne seront pas exploitées à des fins commerciales ni transmises à des tiers. Ces données seront conservées dans nos services pendant 10 ans.

Je soussigné(e) _____ accepte les conditions d'exploitation de données personnelles ci-dessus.


Communauté de communes
Cingal-Suisse Normande



Annexe 6 : Carte des obstacles prioritaires du Plan de Gestion Anguille sur la Laize



Annexe 7 : Exemple de fiche descriptive d'un ouvrage de la Laize

SEUIL DU CARREAU DE L'ANCIENNE MINE

IDENTITE			
Autre nom	Seuil du carreau de l'ancienne Mine		
Statuts			
ROE	Statut légal	Grenelle	RCE apaisée
ROE28345		oui	non

LOCALISATION	
Commune(s)	RG : MOULINES ; RD : ST GERMAIN-LE-VASSON
Coordonnées (Lambert 93)	
Latitude	X : 456981.714659846
Longitude	Y : 6882722.00137278



CARACTERISTIQUES			
Complexe hydraulique			
Etat	bon	Usage	non
Ouvrages associés		aucun	
Elément fixe			
Type	Seuil de dériv.	Sous-type	dévers. + radier
Dim. (m)	H : 0,30	L :	I :
Chute (m)	0,8	Remous (m)	
Dérivation	oui	Lca : 70	Lcf : 25
Répartition	CE : -	PAP	non
Débit	Bief : +		-
Elements mobiles			
Vannes	1	Etat	bon / levée

COORDONNEES PROPRIETAIRES	
Propriétaires	
Nom	Prénom
Adresse	
Contact	
Gestionnaire	
Nom	Prénom
Contact	
Etat des réflexions	
Intérêt patrimonial renforcé : musée de la mine	
Dernier contact établi : ?	

PRE-DIAGNOSTIC CONTINUITE ECOLOGIQUE	
Continuité sédimentaire	partielle
Continuité piscicole	non

CDC Cingal-Suisse Normande ; Mis à jour le : 11/03/2021

ACTIONS A PREVOIR / REMARQUES
Une renaturation sur l'ensemble du complexe doit être envisagée. Rejet en aval à surveiller.

Annexe 8 : DREAL : refus d'établir un nouveau partenariat « MDHR »



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Service Ressources Naturelles

Rouen, le 18 mai 2021

Bureau de l'eau et des milieux aquatiques

Le directeur régional
à

Nos réf. : 2021/JL/KG

Nos réf. : 288-2021-SRN-BEMA-FB

Affaire suivie par : Frédéric BIZON

Tél. : 02.76.00.07.11

Courriel : frederic.bizon@developpement-durable.gouv.fr

À Monsieur le président de la communauté
de communes
Cingal-Suisse Normande

Objet : Demande de convention de partenariat : nouveau réseau de suivi de l'indice MDHR

Monsieur le Président

Par courrier du 1er mars dernier vous avez sollicité un appui de la DREAL Normandie pour la mise en place d'un réseau de suivi de l'indice « Méthode de Diagnostic Hydrobiologique Rapide » (MDHR) sur le bassin hydrographique de la Laize. Cette demande fait suite à une première convention relative à l'évaluation de travaux de restauration de plusieurs affluents de l'Orne avec la méthode MDHR.

Je vous informe que la ministre de la transition écologique a récemment acté le transfert de l'activité d'expertise hydrobiologique vers l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce transfert devrait être effectif au 1er janvier 2022. À compter de cette date, la DREAL n'assurera plus aucune mission d'expertise hydrobiologique.

Dans ces conditions, j'ai le regret de vous informer que la DREAL Normandie n'est pas en mesure de prendre de nouveaux engagements et ne peut répondre favorablement à votre demande. Mes équipes se tiennent néanmoins à votre disposition pour échanger sur les solutions qui pourraient être mises en œuvre pour vous permettre de mesurer et évaluer l'efficacité du programme de restauration des petits affluents de la Laize.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur régional et par délégation,
L'adjointe à la cheffe
du Service Ressources Naturelles

Catherine Faubert

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 89002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 35 58 52 80 – Fax : 02 35 58 56 16

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Racteur Daure
CS 60040 – 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



Annexe 9 : Article paru dans le bulletin annuel 2021 de la CCCSN

Environnement

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau (PPRE)

L'année 2021 aura inauguré le lancement du PPRE (programme pluriannuel de restauration et d'entretien) des petits affluents de l'Orne.

Une première tranche de travaux a ainsi pu être initiée sur le ruisseau du Vingtbec. Ces premières actions se poursuivront en 2022 par la mise en place d'abreuvoirs, de clôtures et de passerelles afin de limiter l'érosion des berges occasionnée par le piétinement du bétail ou encore par le passage des engins agricoles. Pour ces efforts en faveur de la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, la collectivité s'est vue décerner le titre de Territoire Engagé pour la Nature.

Les chiffres

■ 2,7 km linéaire de cours d'eau restaurés. ■ 19 riverains/exploitants sensibilisés et 12 conventions signées. ■ 90 000 euros de travaux financés par l'AESN à hauteur de 80 %, les 20 % restants par la communauté de communes.



Vu sur le ruisseau de la Vallée après une intervention d'entretien (débranchement, élagage, recépage, etc.) réalisée fin avril 2021.

Restauration de la continuité écologique de l'Orne (RCE)

Engagée dans un programme de RCE, la communauté de communes a fait appel cette année à l'expertise du bureau d'études ICEO pour l'appuyer dans la définition des prochains travaux. Un travail de modélisation hydraulique devra ainsi permettre de définir des aménagements visant à maintenir une activité nautique en période d'extrêmes basses eaux sans porter atteinte à l'équilibre écologique du fleuve. Des mesures de terrain sont prévues à partir du printemps prochain au plus tôt.



Vu sur l'ancien seuil de l'usine du B0.



Chantier participatif d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya

Après une première édition réalisée en 2019, un deuxième chantier d'arrachage participatif de la balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) a pu être conduit cette année. Cette plante exotique envahissante a pris d'assaut les abords du ruisseau de la Vallée des Vaux (Caumont-sur-Orne - Le Hom) et s'est développée ainsi sur un foyer de près de 600 m². Fort du soutien du Conseil Communal Jeune de Le Hom et de plusieurs autres volontaires, le foyer a pu être traité quasiment dans son intégralité au début de l'été. La stratégie mise en place consiste à arracher la plante avant qu'elle ne monte en graine et d'éviter ainsi qu'elle ne se dissémine davantage. Cette opération devra être répétée sur plusieurs années jusqu'à ce que le stock de graines présentes dans le sol soit épuisé.

Un grand merci à tous les volontaires qui ont participé à cette opération et espérons que la relève soit assurée pour 2022 !



Balsamine de l'Himalaya.

Annexe 10 : Offre d'emploi (Poste TR 0,5 ETP)



Communauté de communes
Cingal-Suisse Normande

FICHE DE POSTE

TECHNICIEN-NE « Gestion des Milieux Aquatique »

INTITULE DU POSTE

Technicien-ne de rivière : Mi-Temps (17.50/35^{ème})

STRUCTURE D'ACCUEIL

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande (CCCSN) regroupe 42 communes et compte un total de 24 771 habitants. Suite à l'élaboration d'un Contrat de Territoire Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la CCCSN se voit confier de nouveaux projets en faveur de la protection et la préservation des milieux aquatiques. Cet accroissement d'activité conduit aujourd'hui la collectivité à agrandir son service « Environnement, Eau et Gestion des espaces naturels » en embauchant un second Technicien Rivières à mi-temps. Cette embauche est complémentaire à celle prévue par la communauté de communes Vallée de l'Orne et de l'Odon, qui lance le recrutement d'un technicien de rivière à mi-temps, en même temps permettant ainsi en postes de couvrir un temps plein.

CONTEXTE

Avec une superficie de 388 km², le territoire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande s'étend en majeure partie sur le grand bassin versant de l'Orne.

Doté d'un réseau hydrographique dense, ce sont plus de 300 km de cours d'eau qui sillonnent le territoire de la collectivité. Ce linéaire de cours d'eau se répartit sur deux sous bassins-versants, celui du tronçon médian de l'Orne (MEHR306), et celui de la Laize (MEHR308), l'un de ses principaux affluents.

La réalisation d'un premier diagnostic des petits affluents de l'Orne (MEHR306) a permis de mettre en évidence la vulnérabilité des petits cours d'eau face à diverses pressions altérant leur bon équilibre écologique. Afin d'y remédier, la CCCSN a décidé de mettre en œuvre un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) sur les principaux cours d'eau altérés.

Soucieuse de restaurer et préserver le bon état écologique de l'ensemble de ses cours d'eau, la collectivité souhaiterait engager une démarche identique sur le bassin versant de la Laize (MEHR308). A cette fin, un diagnostic des cours d'eau du bassin versant a pu être initié dans le cadre d'un stage courant 2019. N'ayant pu être achevé, l'embauche du Technicien rivières devra permettre de finaliser ce diagnostic et conduire à l'élaboration et la mise en œuvre d'un PPRE sur ces cours d'eau.

MISSIONS

Sous l'autorité de la Directrice Générale des Services, le technicien de rivière assurera les missions principales suivantes :

1. **Elaboration et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Laize (ME HR308)**
 - Diagnostics physiques des cours d'eau et de zones humides ;
 - Suivi de la qualité biologique des cours d'eau ;
2. **Maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau**
 - Rédaction des dossiers de consultation des entreprises ;

- Gestion des marchés publics : lancement, coordination et suivi des prestations des maîtres d'œuvre
- 3. Gestion administrative des dossiers
 - Rédaction et suivi des dossiers administratifs, techniques et réglementaires ;
 - Réalisation des demandes de subventions et suivi financier des actions
- 4. Surveillance générale de la Laize et de ses affluents
 - Intervention en cas de pollution ;
 - Interventions sur les enlèvements d'embâcles ;
 - Relevé des manquements à la nomenclature loi sur l'eau
- 5. Veille à la bonne gestion des passes à poissons validés par l'Agence de l'Eau
 - Contrôle régulier du bon fonctionnement des passes à poissons ;
 - Information des propriétaires sur la bonne gestion des passes à poissons
- 6. Participation à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- 7. Actions ponctuelles d'éducation à l'environnement et d'informations sur les politiques de l'eau
 - Animation de sensibilisation ;
 - Production de support de communication (plaquette, lettre d'information, etc.)
 - Accompagnement des acteurs locaux pour l'émergence de projets de restauration

CONDITIONS D'ACCES AU POSTE

Le métier nécessite une formation de niveau III (BTS, BTSA, DUT) minimum dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, de la protection de l'environnement : par exemple BTSA Gestion et maîtrise de l'eau, BTSA Gestion et protection de la nature.

Disposer si possible d'une expérience sur un poste similaire.

SAVOIR

- Connaissance des écosystèmes aquatiques et de leur fonctionnement
- Connaissances des techniques de restauration, entretien et aménagement de cours d'eau
- Connaissance des outils de suivi des milieux aquatiques
- Connaissance de la législation applicable à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Connaissance des procédures techniques de marchés de travaux
- Connaissance du monde agricole et de la ruralité, des acteurs de l'eau

SAVOIR FAIRE

- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint), SIG (QGIS), GPS de terrain
- Capacité d'analyse
- Capacités de synthèse, de présentation écrite et orale à destination de tous types de public (élus, partenaires institutionnels, usagers, opérateurs des chantiers, etc.)
- Capacité de gestion de projet et d'organisation
- Capacité de conduites de réunion
- Gestion et suivis de chantier

SAVOIR ÊTRE

- Autonomie
- Curiosité
- Adaptabilité
- Force de proposition
- Rigueur et méthode
- Aptitude à la prise de contact

- Capacité relationnelle et aptitudes au travail concerté
- Sens des responsabilités
- Sens de la négociation
- Sens du « devoir de réserve » et de la confidentialité

CONDITIONS D'EMBAUCHE

- Poste basé à Thury-Harcourt - Le Hom, siège de la Communauté de communes Cingal - Suisse Normande avec déplacements sur le territoire.
- Déplacements réguliers sur l'ensemble du territoire de la collectivité et occasionnels sur la Normandie.
- Temps de travail : Mi-temps 17.50/35.00^h répartis du lundi au mercredi
- Recrutement par voie contractuelle, contrat de projet de 3 ans
- Salaire basé sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale, catégorie B - grade Technicien ;
- Avantage : CNAS et tickets restaurants.
- Mobilité : Permis B obligatoire, véhicule de service mis à disposition.
- Poste à pourvoir à partir du 1^{er} décembre 2021.
- Entretien d'embauche prévu début novembre 2021.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Karl GOEDTGHELUCK - Technicien de rivière
Tel. : 06 45 00 88 48 / 02 31 15 80 20
Mail : k.goedtgheluck@cingal-suisse-normande.fr

CANDIDATURES

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à la fois à l'attention de :

Monsieur le Président
Communauté de communes Cingal - Suisse Normande
4 rue Docteur Gourdin
Thury-Harcourt - 14 220 LE HOM

Et

Monsieur le Président
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
2 rue d'Yverdon
14 210 EVRECY

A envoyer de préférence par courriel avant le 31/10/2021 à :

Pour la CDC Cingal-Suisse Normande : l.tillon@cingal-suisse-normande.fr

Pour la CDC Vallée de l'Orne et de l'Odon : candidature@vallees-orne-odon.fr